

L'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique



2019

GENRE

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN WALLONIE

CAHIER

4

Revenus, pauvreté et
dépendance financière des
Wallonnes et des Wallons

COLOPHON

Co-directrices de publication :

Sile O'Dorchai

(Directrice scientifique - Direction
«Recherche et Evaluation», IWEPS)

Rébecca Cardelli

(Responsable de projet - Direction
«Recherche et Evaluation», IWEPS)

Auteurs :

François Ghesquière

(Chargé de recherche - Direction
«Données et Indicateurs», IWEPS)

Sile O'Dorchai

(Directrice scientifique - Direction
«Recherche et Evaluation», IWEPS)

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve,2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<https://www.iweps.be>

info@iweps.be

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet**

(Administrateur général, IWEPS)

Mise en page :

Aurélié Hendrickx

(Chargée de communication, IWEPS)

Création graphique : **Deligraph** (<http://deligraph.com>)

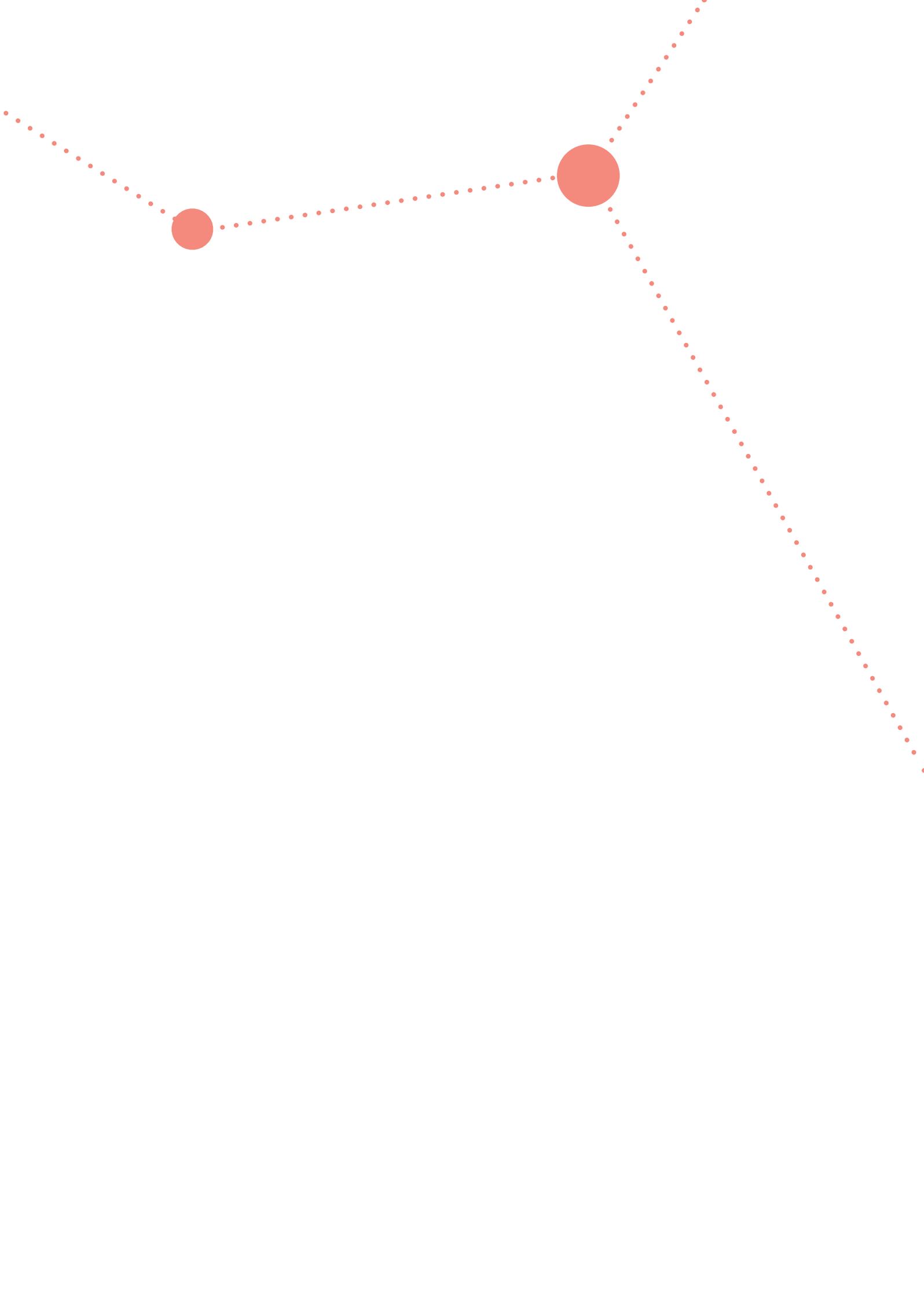


TABLE DES MATIÈRES

3 | INTRODUCTION

4 | L'APPROCHE CLASSIQUE : LE MÉNAGE UNI COMME UN SEUL HOMME

4. Ses fondements théoriques :
unité, mise en commun et
accès égal aux ressources
5. Le calcul du revenu équivalent
et du risque de pauvreté
6. Les problèmes soulevés par
l'approche classique

15 | UNE ALTERNATIVE : CONSTRUIRE UN REVENU INDIVIDUEL ET UN INDICATEUR DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

18 | LES RÉSULTATS : REVENU PERSONNEL ET DÉPENDANCE FINANCIÈRE VS REVENU ÉQUIVALENT ET RISQUE DE PAUVRETÉ

18. Préliminaire : la dépendance
financière selon l'âge et le sexe
20. Comparaison de l'ensemble de
la distribution
25. Quelques ventilations :
statut sur le marché du travail,
diplôme et type de ménage

38 | CONCLUSION

44 | BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

L'idée à l'origine de ce cahier est de croiser deux questions importantes : la pauvreté et le genre. Ces deux questions sont aujourd'hui au cœur de nombreux débats sociétaux et scientifiques. Elles font toutes les deux l'objet de discussions et de mesures politiques. Mais quand on les croise, on fait face à un problème : le sexe est une caractéristique individuelle, pourtant la pauvreté des femmes et des hommes se mesure au niveau de leur ménage. Les individus sont considérés comme pauvres en fonction des ressources du ménage dans lequel ils vivent. Si les ressources du ménage sont suffisantes, elles protègent tous les membres du ménage face à la pauvreté. Cette vision des choses ne s'intéresse donc aucunement aux revenus et ressources personnels de chaque individu. Elle nie ainsi les interrelations et rapports de pouvoir qui sont à l'œuvre au sein du ménage entre ses différents membres.

L'objectif de ce cahier est de sortir des conventions qui mesurent les revenus au niveau du ménage. Nous allons étudier les revenus des femmes et des hommes sous l'angle individuel et nous allons voir en quoi cette approche différente peut apporter un éclairage nouveau sur la question des revenus et de la pauvreté. Pour ce faire, nous

procéderons en trois temps. Dans une première partie, nous reviendrons sur les hypothèses qui sous-tendent l'approche classique centrée sur le ménage – et en quoi ces hypothèses sont parfois problématiques, tant pour des raisons théoriques qu'empiriques. Dans une deuxième partie, nous détaillerons la méthodologie qui nous a permis de construire un revenu individuel et en quoi celui-ci diffère du revenu équivalent habituellement utilisé pour mesurer le niveau de vie des ménages. Enfin, dans une troisième partie, la plus consistante, nous détaillerons les résultats. Nous y comparerons systématiquement ce que donne l'analyse si l'on utilise, classiquement, le revenu équivalent ou le revenu individuel que nous avons construit. Nous nous intéresserons aux situations les plus précaires (taux de pauvreté et de dépendance financière), mais aussi aux valeurs moyennes. Nous déclinons aussi les analyses selon le statut professionnel, le diplôme et le type de ménage. Pour terminer, nous conclurons en revenant sur les principaux résultats et les implications qu'ils ont au niveau scientifique et politique.

1. L'APPROCHE CLASSIQUE :

LE MÉNAGE UNI COMME UN SEUL HOMME

1.1. Ses fondements théoriques : unité, mise en commun et accès égal aux ressources

La littérature sur la pauvreté peut être résumée en quelques points. La recherche traditionnelle sur le sujet de la pauvreté table sur un instrument très convenable qu'est « la fonction d'utilité du ménage » des premiers travaux de Gary Becker (1974, 1981). Les mesures de la pauvreté sont basées sur les ressources des ménages qui sont supposées être mises en commun et partagées de façon intégrale entre les différents membres du ménage, de sorte que chacun a le même statut face à la pauvreté. Une personne est pauvre si elle appartient à un ménage pauvre, quels que soient ses revenus personnels.

Il est légitime de se poser la question de la validité de cette hypothèse de mise en commun et de partage héritée de l'approche néoclassique où le ménage était considéré comme une boîte noire se comportant comme « un seul homme » maximisant en altruiste l'utilité homogène du ménage. Dans la littérature et la pratique existantes, cette hypothèse n'est que rarement discutée ni même présentée comme une hypothèse forte. Au contraire, les auteurs des études traditionnelles sur la pauvreté présentent leurs résultats comme s'ils étaient universels sans indiquer à quel point ils sont sensibles à cette hypothèse.

Pourtant, les quelques études repérées parmi les économistes féministes (Folbre, 1986 ; Kabber, 1994 ; Woolley et Marshall, 1994 ; Nelson, 1996) montrent clairement que la pauvreté des femmes est sous-estimée si l'on fait l'hypothèse que les revenus sont partagés également entre les membres des ménages. Le ménage est le cache-sexe de la pauvreté des femmes. Amartya Sen (1984), fondateur de la théorie des capacités, était le premier à montrer,

qu'en Inde, de nombreuses femmes pauvres vivent dans des ménages non pauvres.

Dans ce cahier, nous allons prendre de la distance de cette littérature classique pour mesurer les revenus et donc évaluer les taux de risque de pauvreté au niveau individuel plutôt qu'au niveau du ménage. Nos analyses se baseront sur les revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent seuls du fait de leur travail, des transferts qui leur sont alloués, de leurs revenus immobiliers et mobiliers... quels que soient leur mode de vie et le ménage dont ils font partie. En comparant les indicateurs individuels aux indicateurs classiques, nous montrerons à quel point la règle de partage des revenus au sein des ménages détermine les risques de pauvreté qui sont calculés pour les différents membres.

L'approche individuelle s'inspire en quelque sorte d'une prévision de la division des ressources qui aurait lieu en cas de dissolution du ménage. Nous allons calculer le revenu dont chacun des membres du ménage peut disposer librement au cas où il se retrouverait seul. Ensuite, nous comparerons ce revenu avec le revenu équivalent qui sous-tend les analyses classiques des revenus et de la pauvreté.

En somme, nous comparerons les résultats selon que l'hypothèse de départ est celle d'un partage égal des ressources au sein des ménages ou qu'elle postule une absence de partage au sein du ménage, deux situations extrêmes qui doivent être vues comme les limites d'un intervalle qui comprend les différents modes de partage réels tels qu'ils s'opèrent au sein des ménages et qui sont déterminés par toute une série de facteurs culturels, institutionnels, professionnels, personnels, etc.

1.2. Le calcul du revenu équivalent et du risque de pauvreté

Vivre ensemble permet d'économiser sur de nombreux postes de dépenses. Tout d'abord, on peut mutualiser de nombreux biens : il n'y a pas besoin d'une machine à laver ou d'une salle de bains par personne... Ensuite, il est vrai que les rendements de la production domestique sont fréquemment croissants : quand on fait à manger et quand il y en a pour un, il y en a souvent pour deux. Aussi, on peut souvent réaliser des gains si l'on achète en plus grandes quantités, etc. Bref, vivre ensemble engendre ce que les économistes appellent des économies d'échelle dans la consommation.

Les statisticiens formalisent cette idée avec la notion d'unité de consommation. Considérons un ménage de plusieurs personnes, un couple par exemple. Chacun de ses deux membres a accès à un certain niveau de consommation (nourriture, vêtements, degrés de chaleur dans l'appartement, temps d'usage de la télévision, etc.). Si chacun vivait seul, il lui faudrait, disons, 1 000 euros pour atteindre ce niveau. Mais en vivant en couple, et donc habitant un deux-pièces plutôt que deux studios, n'ayant besoin que d'une télévision, etc., ils atteignent une dépense totale de 1 500 euros.

Pour le statisticien, tout se passe comme si un des membres du couple avait les mêmes dépenses qu'une personne seule, tandis que l'autre pouvait se contenter de 50% de ce montant. On dira alors que le premier compte pour une "unité de consommation" et le second pour 0,5 unité. Ainsi, le couple réunit deux individus, mais, du point de vue de sa consommation, vaut 1,5 personne. La taille équivalente du couple vaut donc 1,5.

Une échelle d'équivalence couramment utilisée est l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE (l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

Cette échelle attribue un poids à tous les membres du ménage :

- 1 au premier adulte;
- 0,5 à tout autre adulte du ménage à partir du deuxième;
- 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans.

La taille équivalente est la somme des poids de tous les membres d'un ménage donné. Et c'est cette taille équivalente qui intervient dans le calcul du revenu équivalent du ménage et donc du risque de pauvreté des membres de ce ménage.

En effet, dans l'approche classique, les revenus de tous les membres du ménage sont mis en commun et divisés par la taille équivalente du ménage. Il est ainsi obtenu le revenu équivalent, par construction identique, de chaque membre du ménage. Ensuite, il est considéré qu'une personne est pauvre si son revenu équivalent est inférieur à 60% de la médiane de ce revenu dans le pays en question. Ainsi, dans cette approche, comme le revenu équivalent, et donc le niveau de vie, de chaque membre du ménage est identique, le risque de pauvreté est également identique pour toutes les personnes composant le ménage. À titre d'exemple, en Wallonie, tout comme dans le reste de la Belgique, sur base des revenus de 2017¹, le seuil de pauvreté est estimé à 1 187 € nets par mois pour une personne et 2 493 € pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans (IWEPS, Chifres-clés, 2019). Précisons que dans les analyses présentées ici, si nous présentons des résultats qui concernent uniquement la population wallonne, le fait qu'une personne soit catégorisée sous le seuil de pauvreté dépend du revenu médian belge.

¹ Remarquons que pour la mesure du taux de risque de pauvreté, il y a un décalage entre le moment de réalisation de l'enquête et l'identification des revenus. Les revenus pris en considération sont ceux perçus au cours de l'année civile précédant l'enquête. Le fait de totaliser les revenus de l'ensemble de l'année civile permet d'obtenir des mesures plus fiables (correspondance avec l'année fiscale) et plus valides (le lissage des revenus diminue l'influence de revenus temporairement très élevés ou très bas, ce qui estime mieux au niveau de vie).

1.3. Les problèmes soulevés par l'approche classique

Quelques postulats théoriques discutables

Les échelles d'équivalence, les hypothèses qui les sous-tendent et les analyses de pauvreté qui en résultent ont fait l'objet de plusieurs critiques (voir par exemple Lechêne, 1993 ; Hourriez et Olier, 1998 ; Accardo, 2007 ; Martin et Périvier, 2015).

Une première critique porte sur l'approche théorique implicite, dite « unitaire », du comportement du ménage. Le ménage est considéré comme un seul homme qui maximise en altruiste sa fonction d'utilité sous contrainte de ses ressources. L'existence d'une seule et même fonction d'utilité pour tout le ménage ainsi que la mise en commun implicite de tous les revenus du ménage dans un pot commun sont deux hypothèses pour le moins problématiques et en contradiction avec le principe d'individualisme méthodologique (Chiappori, 1992).

Afin de surmonter le problème de l'agrégation des utilités des différents individus qui composent le ménage dans l'approche unitaire, la littérature a vu se développer des approches dites « collectives » du ménage (voir notamment Chiappori, 1988 ; Browning *et al.*, 1994 ; pour une présentation non formalisée, Donni et Ponthieux, 2011) même si aucune des solutions proposées n'a jamais atteint la perfection (voir Blackorby et Donaldson, 1993). Dans l'approche collective, le ménage est vu comme un ensemble d'individus avec chacun leurs préférences et fonction d'utilité propres. Au concept d'échelle d'équivalence est substituée celle « d'échelle d'indifférence » qui consiste à comparer l'utilité d'un même individu dans deux situations familiales différentes (Browning *et al.*, 2013 ; Chiappori, 2016). Ainsi, on peut faire varier le « cout » d'un

individu selon son ménage et certaines caractéristiques personnelles (Pendakur, 2018) : présence d'un handicap, sexe... Si cette manière de procéder présente certains avantages, le refus de mise en équivalence (Desrosières, 2008 : 153-171) peut politiquement nuire à l'égalité de genre en essentialisant les différences entre femmes et hommes.

L'hypothèse de mise en commun des revenus de tous les membres du ménage est problématique, car elle exclut la possibilité d'inégalités au sein du ménage : tous ses membres sont supposés avoir le même niveau de vie. Or, cette hypothèse peut masquer des inégalités au sein du ménage, entre hommes et femmes ou entre parents et enfants, par exemple. C'est à partir des travaux empiriques sur la répartition intrafamiliale des ressources menées dans les années 1970 dans les pays en développement, remarquablement relatés par Amartya Sen (1984), que cette hypothèse a été remise en cause : Amartya Sen montre notamment, dans le cas de l'Inde, que les femmes et les filles n'ont pas le même accès que les hommes et les garçons aux ressources du ménage, certaines d'entre elles souffrant de la faim alors qu'elles appartiennent à des ménages « non pauvres ».

Avec ses travaux précurseurs Amartya Sen a inspiré toute une vague de nouvelles recherches ouvrant les premières brèches dans l'approche traditionnelle de la pauvreté. Par la suite, plusieurs auteurs (Daly, 1992 ; Haddad et Kanbur, 1990 ; Lazear et Michael, 1986) ont estimé que l'hypothèse d'un égal accès aux ressources au sein du ménage n'est pas réaliste, car elle ne prend pas en compte les préférences individuelles et les interactions dans le processus de décision à l'intérieur du ménage. Elle tend à surestimer

la pauvreté des hommes et à sous-estimer celle des femmes (Findlay et Wright, 1996, p. 336) : des femmes pauvres peuvent faire partie de « ménages non pauvres ». Cette sous-estimation de la pauvreté des femmes a été soulignée par de nombreux économistes (Folbre, 1986 ; Kabeer, 1994 ; Woolley et Marshall, 1994 ; Nelson, 1996). C'est en ce sens qu'on peut dire que le ménage serait en quelque sorte le cache-sexe de la pauvreté des femmes.

La question qu'il faut se poser est donc celle de la distribution des ressources entre les membres du ménage et des risques de pauvreté encourus par chacun des membres séparément. Différentes études ont tenté d'approcher le mode de gestion des ressources et des dépenses au sein des ménages, s'intéressant aux relations de pouvoir entre partenaires, au mode de prise de décision, et au système de taxation et de transfert (Pahl, 1980, 1983, 1989 ; Vogler, 1989 ; Vogler et Pahl, 1993, 1994 ; Woolley et Marshall, 1994). D'autres ont tenté d'identifier une règle de partage par la ventilation des dépenses du ménage selon les biens ou services procurés (Browning, Bourguignon, Chiappori et Lechêne, 1994). D'autres encore ont quantifié le degré de partage des revenus au sein des ménages et sa sensibilité à des modifications dans le système de taxation et de transfert (Lundberg, Pollak et Wales, 1997). Malgré ces efforts de recherche impressionnants, nous ne disposons toujours pas à l'heure actuelle d'un cadre théorique permettant de modéliser la règle de partage des ressources au sein des ménages.

La littérature empirique est toutefois abondante d'enseignements éclairants. Selon une étude de Sierminska, Jantti et Smeeding (2008), à partir du module de 2002 du panel socioéconomique allemand, le partage égal du revenu ne semble effectif que pour 15% des couples.

Sur la base de données européennes et françaises, il a par ailleurs été montré que les modalités de la mise en commun des ressources financières au sein des ménages peuvent varier sensiblement : la mise en commun totale caractérise davantage les couples que d'autres types de ménage, même si, pour la France, Sophie Ponthieux obtient que moins des deux tiers des couples déclarent mettre intégralement en commun leurs ressources (Ponthieux, 2013).

Borooah et McKee (1994) ont montré que dans le cas d'un partage égal du revenu entre les partenaires, 33% des couples sont pauvres ; en revanche, lorsqu'ils font l'hypothèse que les parts du revenu total à disposition de l'homme et de la femme sont respectivement de 70% et 30%, il s'avère que 66% des femmes le sont, contre 14% des hommes.

En outre, il ne s'agit pas uniquement de quantifier à quel point les différents membres d'un même ménage mettent en commun leurs revenus, mais aussi de savoir s'ils utilisent de manière équivalente ces ressources communes. Or, des recherches qualitatives (Henchoz, 2014) montrent une double inégalité dans la mise en commun et dans l'utilisation de l'argent commun. Ainsi, il est fréquent que les femmes contribuent défavorablement au pot commun du ménage : si elles gagnent plus que leur conjoint, la norme est souvent que les conjoints versent une proportion équivalente de leurs revenus ; au contraire si elles gagnent moins (ce qui est plus fréquent), la norme est plus fréquemment que les conjoints versent un montant équivalent dans un budget commun. En plus, les femmes utilisent moins souvent l'argent mis en commun pour des dépenses «personnelles» et plus souvent leur argent personnel pour des dépenses «communes».

Et l'on peut même aller plus loin : même avec un accès égal actuel, rien ne garantit que

cet accès restera égal dans le futur. Or, on ne peut pas se contenter de mesurer l'état de pauvreté actuel sans se soucier du risque de faire face à une situation de pauvreté dans le futur. Dans un contexte d'instabilité familiale croissante, il s'agit là d'une critique d'ampleur. En cas de séparation, la manière dont le revenu du ménage est partagé changera nécessairement l'accès à ce revenu des ex-partenaires. Même si dans certains cas, des pensions alimentaires viendront greffer ou alimenter le revenu après séparation, le versement de ces pensions est loin d'être automatique. Par exemple, recevoir des avances de pensions alimentaires par le SECAL (Service des créances alimentaires) en cas de non-paiement de pension alimentaire n'est possible que pour les personnes dont le revenu mensuel net est inférieur à 1800€ et uniquement pour les pensions alimentaires des enfants. L'obtention d'une pension alimentaire pour l'ex-conjoint (et non pour les enfants) n'est pas possible pour les couples qui n'étaient pas mariés avant de se séparer. En outre, la pratique judiciaire montre que ce type de pension alimentaire n'est pas toujours accordé (de Crayencour et Delwiche, 2019). Or, elle se justifie pleinement si l'un des conjoints a renoncé (même partiellement) à sa carrière en raison de responsabilités domestiques. Tout cela illustre de manière limpide le manque de solidité de cette hypothèse de mise en commun, de partage et d'accès égal aux revenus au sein du ménage.

Sur la question des échelles d'équivalence, quelques éléments doivent être mentionnés. Leurs valeurs sont partiellement discutables, même si elles ont une base empirique et qu'à ce titre elles ont déjà évolué. Ainsi auparavant, on utilisait l'échelle dite d'Oxford qui attribuait un poids de 0,7 aux adultes supplémentaires et de 0,5 aux enfants de moins de 14 ans. La diminution du poids des personnes supplémentaires avec l'adoption de l'échelle de l'OCDE modifiée

s'explique par le fait que les dépenses où les économies d'échelles sont plus faibles, par exemple l'alimentation et l'habillement, ont diminué dans les budgets des ménages au détriment de celles où les économies d'échelles sont plus importantes, notamment le logement (Hourriez et Ollier, 1997).

Le choix de l'échelle d'équivalence a un impact très important sur les personnes identifiées comme pauvres. Si l'échelle d'équivalence suppose d'importantes économies d'échelles, ce sont surtout les personnes seules qui seront considérées comme pauvres. Au contraire, si l'on suppose que les économies d'échelle sont limitées, ce sont les familles nombreuses qui seront considérées comme à risque de pauvreté (Accardo, 2007).

Une autre critique fréquemment adressée aux échelles d'équivalence tient à l'hypothèse sous-jacente que le « cout » d'un individu supplémentaire dans le ménage est proportionnel au revenu du ménage. Martin (2017) illustre cette idée avec l'échelle de l'OCDE modifiée selon laquelle le cout d'un enfant de moins de 14 ans est évalué à 0,3 fois le revenu d'une personne seule. En 2014, le cout d'un enfant supplémentaire dans le ménage représentait ainsi environ 300 euros mensuels pour une personne seule dont le niveau de vie est proche du seuil de pauvreté, 500 euros mensuels si ce niveau de vie est médian et 900 euros mensuels s'il appartient au neuvième décile. « Cette hypothèse est très discutable (Koulovatianos *et al.*, 2004), mais ne pas la poser imposerait de définir autant d'échelles qu'il y a des niveaux de vie » (Martin, 2017). Dans le même ordre d'idée, on peut se demander s'il est normal de considérer que le cout d'un adulte ou d'un enfant reste constant, quel que soit le type de ménage. En effet, la méthode actuelle considère, contre l'intuition, qu'un deuxième enfant coûte autant qu'un

premier ou qu'un couple sans enfant a plus de besoins qu'une femme seule avec un enfant. Or, on peut supposer que la coexistence de personnes similaires permet plus d'économies d'échelles (Hourriez et Ollier, 1997) : partage d'une chambre, de biens de consommation spécifiques, etc.

Utiliser des échelles d'équivalence différentes selon les niveaux de vie poserait cependant au moins deux problèmes. D'une part, cela conduit à un raisonnement circulaire où le niveau de vie dépend, en partie, de l'échelle d'équivalence, qui elle-même dépend du niveau de vie. D'autre part, selon la méthode utilisée pour évaluer le coût d'un enfant supplémentaire, ce dernier varie fortement selon les classes sociales. Dans les classes sociales aisées, le coût d'un enfant est objectivement plus important, car les dépenses de loisirs, pour lesquelles peu d'économies d'échelles sont possibles, sont plus importantes. Par contre, d'un point de vue subjectif, l'enfant est moins vu comme une charge financière importante, car les parents ont des revenus suffisants. À l'opposé, dans les classes sociales plus pauvres, un enfant supplémentaire a un coût objectivement plus faible, car les dépenses où ces économies d'échelles sont plus aisées sont plus importantes (typiquement le logement), mais, subjectivement, l'enfant est considéré comme apportant une charge financière plus importante (Martin et Périvier, 2015).

Par ailleurs, deux dernières hypothèses, implicites et plus fondamentales, de l'approche classique doivent être questionnées : l'unicité du ménage et l'équivalence entre revenu et niveau de vie.

L'unicité fait ici référence à l'idée que chaque personne appartient à un et un seul ménage. Cette hypothèse est évidemment nécessaire à toute analyse basée sur les ménages. Or, elle ne correspond tout simplement pas à la réalité de la plupart

des enfants de couples séparés dont la garde est souvent partagée, parfois de manière inégale, entre les deux parents. D'autres situations, moins typiques, peuvent aussi ne pas très bien s'insérer dans cette hypothèse d'unicité. On pense à des jeunes qui quittent progressivement le nid familial, à des couples qui vivent «partiellement» ensemble (emploi saisonnier éloigné, recomposition familiale complexe...) ou des personnes qui vivent ensemble, partagent certaines ressources, mais sans solidarité forte (colocation, habitat groupé, maison kangourou...). Même si la cellule familiale classique, associant deux parents avec leurs enfants, reste la configuration la plus fréquente dans nos sociétés, ces autres modes de vie questionnent de plus en plus l'hypothèse d'unicité du ménage.

L'équivalence entre le revenu (équivalent) et le niveau de vie est une autre hypothèse implicite qui soulève quelques questions. Selon ce postulat, souvent implicite, le niveau de vie du ménage proviendrait uniquement des recettes monétaires des membres de celui-ci et les revenus du ménage ont pour seul objectif la consommation (à court ou long terme). Cette idée d'équivalence se conçoit donc dans les deux sens : le niveau de vie dépend totalement et uniquement du revenu (équivalent), d'une part, et le revenu est totalement et uniquement utilisé pour accéder ou maintenir un certain niveau de vie, d'autre part. Or, ces deux idées ne correspondent pas totalement à la réalité.

D'une part, un certain nombre de biens et services contribuant au niveau de vie des individus ne sont pas achetés par les ménages sur un marché. On pense particulièrement aux services publics qui assurent un certain bien-être aux citoyens. L'accès à la santé, à l'éducation, à la culture, aux transports en commun, à un logement social... ne sont pas directement et totalement fonction du revenu des

personnes. D'autres éléments (financement public, accès, informations, qualité du service...) y ont plus d'importance que le revenu des ménages. En caricaturant un peu, on a parfois l'impression que l'approche classique de l'analyse de la pauvreté réduit l'action de l'État aux prélèvements fiscaux et sociaux et aux allocations. La question du patrimoine, parfois négatif, que possèdent les individus influence aussi le niveau de vie, mais il n'est pas pris en compte dans l'approche classique. Or, avec un même revenu, si l'on a hérité d'un logement ou que l'on doit faire face à de nombreuses dettes, le niveau de vie ne sera pas le même.

D'autre part, la totalité du revenu n'est pas consommée. Une partie est épargnée. L'épargne elle-même n'a pas pour fonction unique d'être consommée ultérieurement. Des volontés d'accumulation patrimoniale expliquent d'ailleurs le niveau élevé de richesse des personnes décédées (Piketty, 2013 : 621-625). En suivant cette logique, on peut s'intéresser au revenu pour d'autres raisons que pour évaluer le niveau de vie. Par exemple, au sein d'un couple, même si le niveau de vie est proche pour les deux partenaires (partage du logement, etc.), si l'un épargne beaucoup, possède un patrimoine important (dont le logement) et l'autre ne possède pas grand-chose, cela peut impliquer des rapports de pouvoir (et de dépendance) assez différents d'une situation plus égalitaire sur le plan du patrimoine. La question du revenu ne peut donc pas se réduire à celle du niveau de vie ; il faut aussi la considérer sous l'angle des rapports de pouvoir au sein des ménages.

Une réalité wallonne qui ne correspond pas toujours aux postulats théoriques

En l'absence d'identification de la règle de partage des revenus au sein des ménages, nous pouvons toutefois avoir une idée des relations de pouvoir qui déterminent la prise

de décision au sein des ménages quant à la gestion, la dépense ou l'épargne des revenus, à partir notamment du module ad hoc joint en 2010 à l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) sur le thème précis du partage des ressources au sein des ménages.

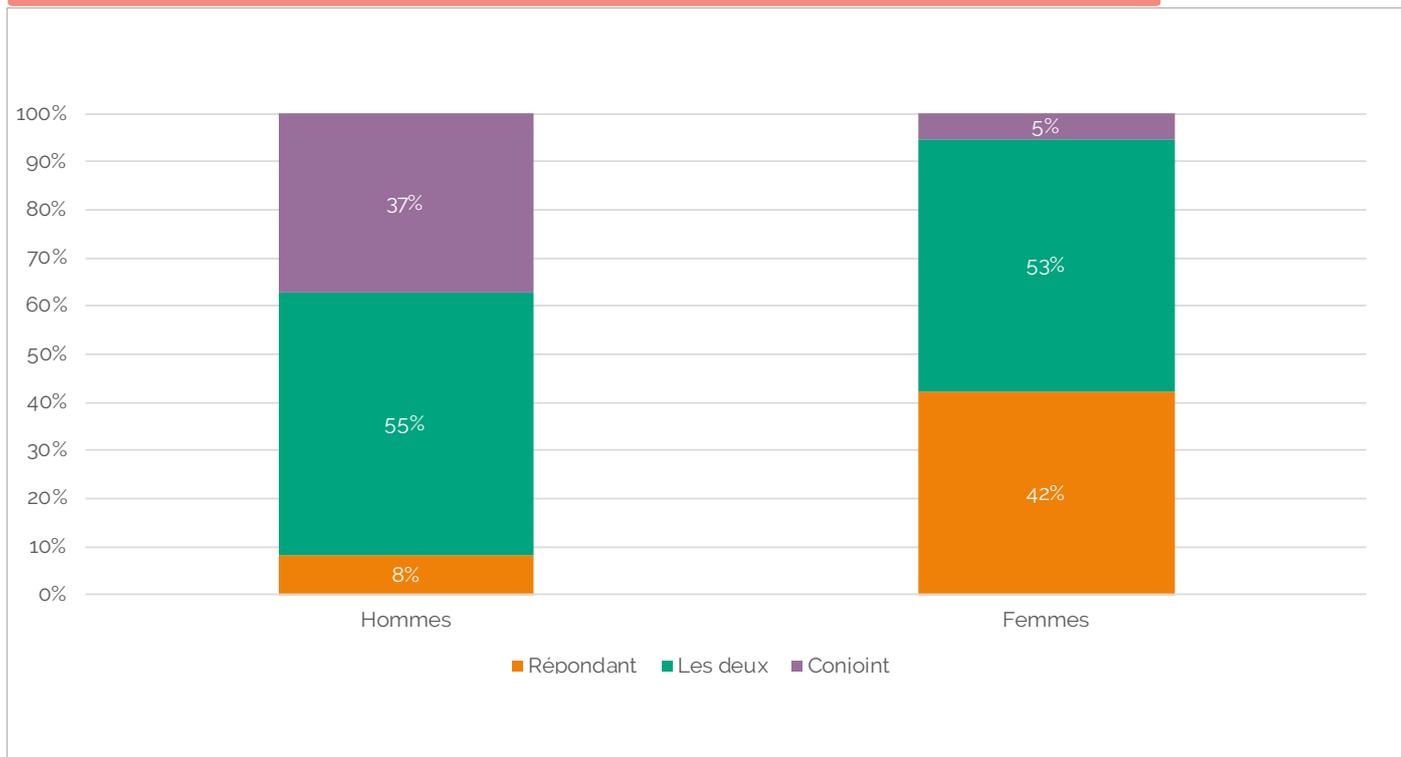
Rôles sexués toujours importants (achats quotidiens versus dépenses d'emprunts)

La persistance de rôles genrés ressort immédiatement de la lecture des deux premiers graphiques ci-dessous. En Wallonie, en 2010, environ 40% des femmes vivant en couple² estiment assumer seules les achats quotidiens et un pourcentage très proche des hommes confirme que c'est leur conjoint qui s'en occupe seul. Au contraire, les décisions d'emprunts restent l'affaire des hommes : alors que seulement 5% des femmes se déclarent seules responsables de ces décisions au niveau de leur ménage ; plus de 10% des hommes décident seuls d'emprunter de l'argent pour le ménage. Même si ces décisions d'emprunts sont le plus souvent prises conjointement par les deux partenaires, cette petite différence est loin d'être anodine.

Ces premiers graphiques reflètent donc la répartition genrée des rôles qui continue de prévaloir dans notre société : aux femmes le ménage et les enfants, aux hommes les responsabilités et prises de décisions « importantes ».

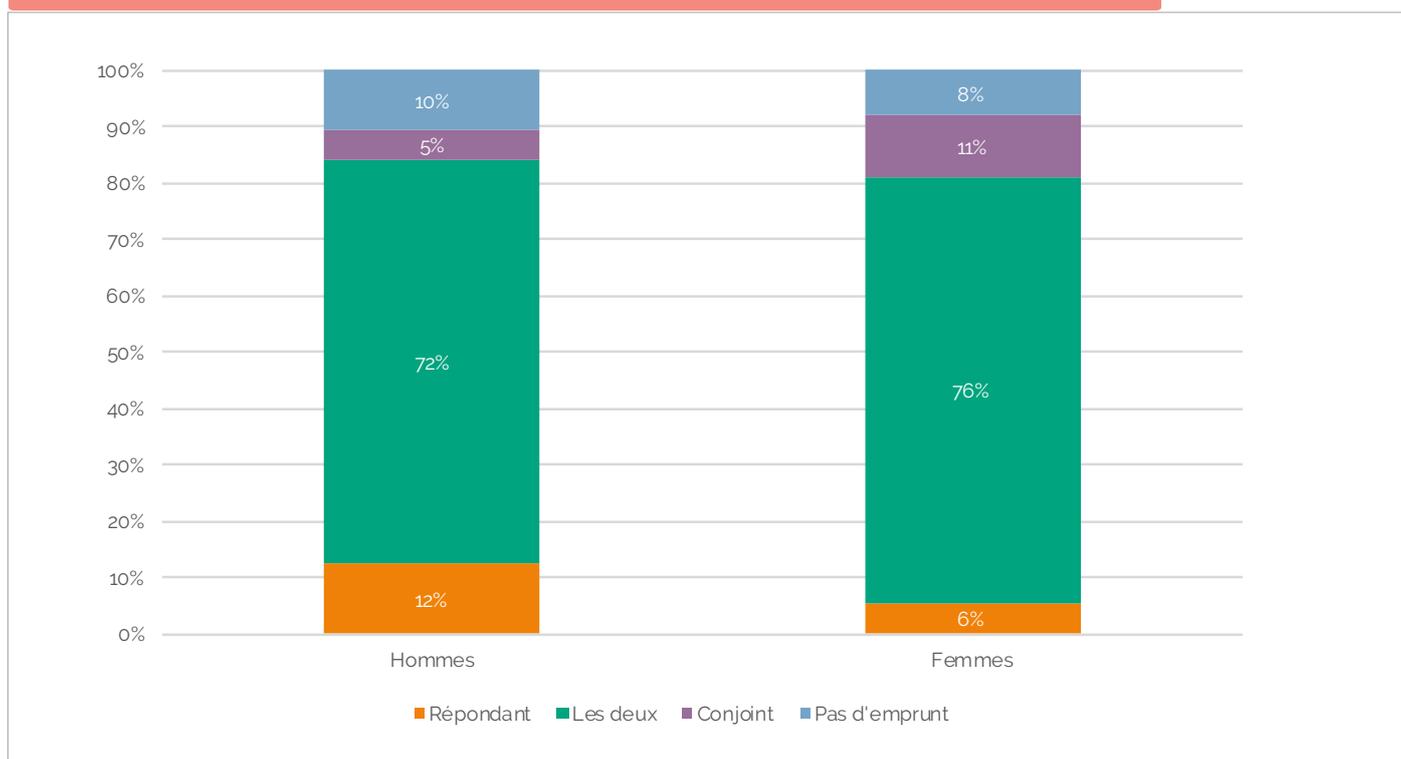
² Seules les personnes vivant en couple ont répondu à ces questions. Les personnes vivant seules ou dans une autre configuration familiale (par exemple un enfant majeur vivant chez ses parents) n'ont pas été interrogées à ce sujet.

Graphique 1. Personne responsable des achats quotidiens



Source : SILC 2010, calculs IWEPS

Graphique 2. Personne responsable des décisions d'emprunt



Source : SILC 2010, calculs IWEPS

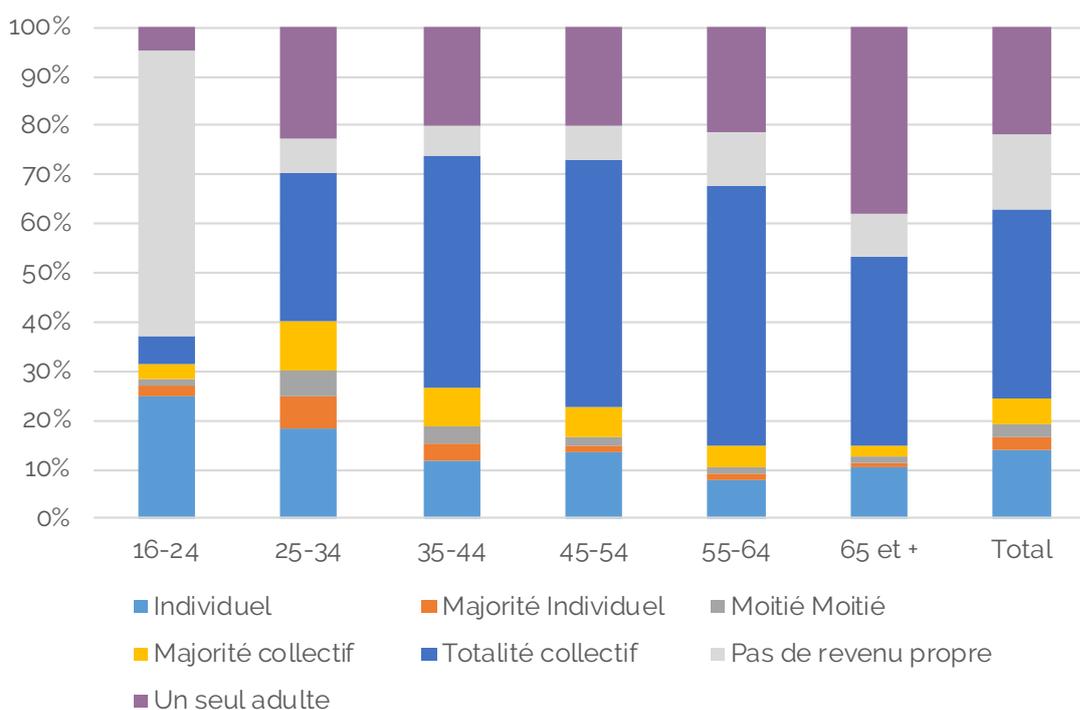
Une part non négligeable (et probablement croissante) des personnes gardent (une partie de) leurs revenus

Pourtant, les choses ne sont pas immuables. Les graphiques ci-après montrent la manière dont les personnes déclarent gérer leurs revenus (le garder pour elles ou le mettre dans le budget commun) par classe d'âge. Avant de tirer des conclusions de ces chiffres, il faut mentionner trois limites inhérentes à ces données. Premièrement, il s'agit d'une mesure de la mise en commun des ressources. On ne questionne pas l'accès effectif aux ressources communes. Or, comme nous l'avons vu, l'utilisation des ressources communes peut être inégale dans le couple. Ce n'est donc pas parce que les ressources sont mises en commun que les personnes ont nécessairement le même niveau de vie. Deuxièmement, la mesure se fait de manière déclarative, sans nécessairement une analyse fine de la part du répondant. Il s'agit donc plus d'un indicateur d'une représentation ou d'une impression que d'une mesure subtile,

précise et objective. Troisièmement, la mise en commun n'implique pas nécessairement une mise en commun juridique (sur un compte commun par exemple). Le seul fait que les ressources fassent partie du budget du ménage est suffisant.

On observe dans le graphique ci-dessous que la gestion «collective» y est majoritaire. Cependant, il ne faut pas conclure trop rapidement que les hypothèses classiques sont validées. Non seulement, les limites que nous venons d'exposer doivent nous appeler à la prudence, mais dans un tiers des cas (si l'on ne prend pas en compte les personnes vivant seules ou sans revenus, voir graphique plus bas) l'hypothèse d'une mise en commun totale n'est pas respectée ! Il faut plutôt en conclure que si la solidarité et une certaine gestion commune des finances persistent largement (le contraire aurait été étonnant), les hypothèses fortes de l'approche classique ne peuvent pas être généralisées sans aucune nuance à tous les ménages.

Graphique 3. Type de gestion des revenu par classe d'âge



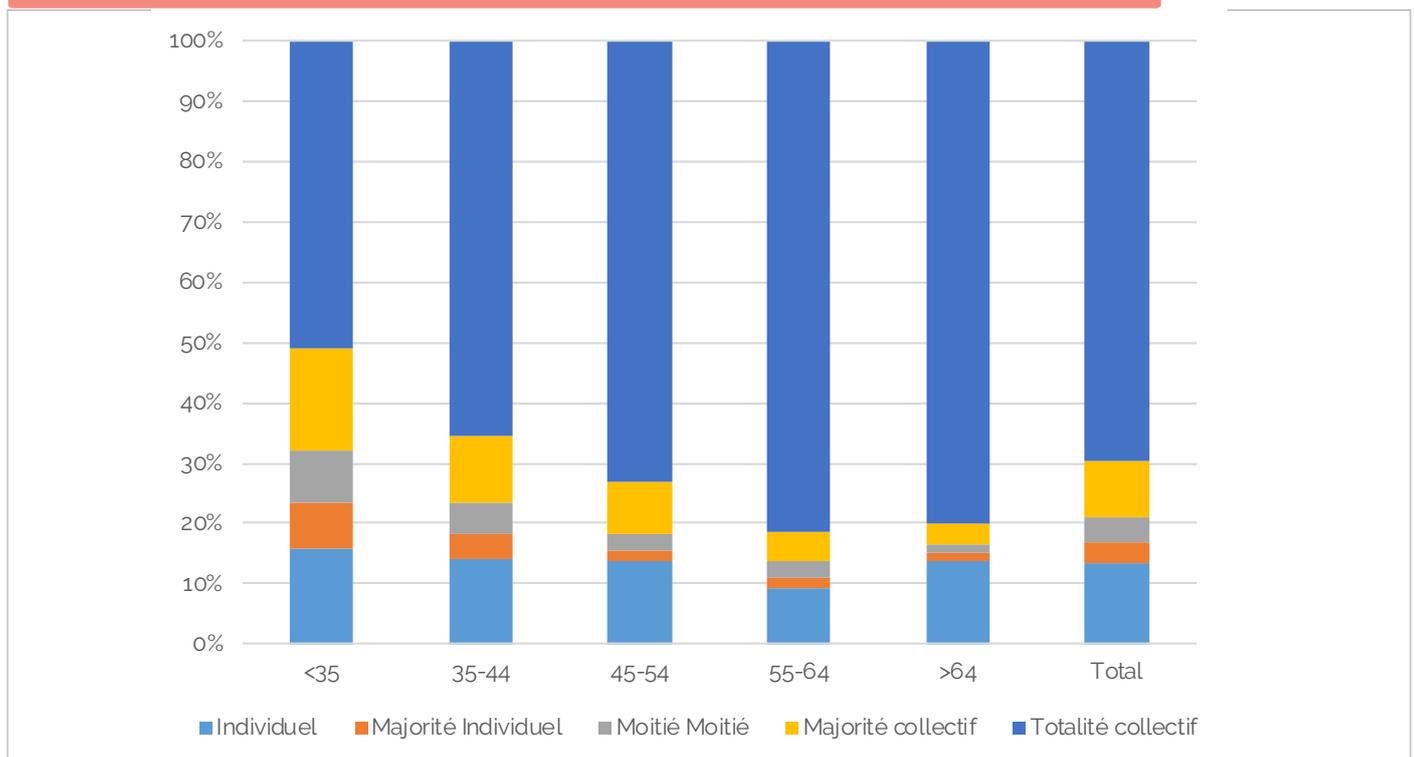
Source : SILC 2010, calculs IWEPs

Le fait le plus intéressant qu'on peut remarquer consiste en un effet générationnel ou d'âge. En effet, dans les classes d'âge plus jeunes, on observe une part non négligeable et croissante de gestion individuelle. La gestion totalement collective des revenus au sein du ménage tend par contre à augmenter avec l'âge des partenaires et représente une part beaucoup plus importante dans les classes d'âge supérieures. En l'absence de comparaison dans le temps, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un effet d'âge ou de génération. Il y aurait un effet d'âge si l'explication de la différence réside dans des âges de la vie différents. Par exemple, les jeunes recourent plus fréquemment à une gestion individuelle, car ils sont dans des relations moins stables, n'ont pas encore d'enfants, etc., mais, plus tard, quand ils auront pris de l'âge, ils adopteront les mêmes modes de gestion que leurs aînés actuels. Au contraire, il y a un effet de génération si l'explication de la différence réside dans des différences d'époques.

Les jeunes agissent différemment de leurs aînés, car ils sont nés plus tard, ils incarnent en quelque sorte une société nouvelle régie par des normes différentes de celles de leurs aînés. Contrairement à l'effet d'âge, l'effet de génération témoigne d'une véritable transformation sociétale.

Même s'il est difficile de trancher entre l'effet d'âge et celui de génération, nous avons essayé d'éclaircir cette question en ne conservant dans l'échantillon que les personnes vivant en couple. Nous avons donc écarté les personnes vivant seules ou avec d'autres personnes que leur conjoint (notamment des jeunes adultes vivant encore avec leurs parents ou des personnes âgées vivant avec leurs enfants). Cette manière de procéder permet de limiter certains effets d'âge de la vie qui peuvent supposer une plus faible mise en commun des ressources (par exemple, les revenus d'un jeune adulte vivant encore avec ses parents).

Graphique 4. Type de gestion des revenus par classe d'âge (uniquement personnes vivant en couple et ayant un revenu personnel)



Source : SILC 2010, calculs IWEPS

Dans ce graphique, l'effet de génération ressort plus clairement encore. L'image n'y est pas brouillée par la présence de ménages de personnes sans revenus propres, de ménages à une seule personne ou encore de personnes dont le statut envers les autres membres du ménage peut être particulier. On y voit que la gestion totalement collective des revenus est la réalité de 80% des couples à partir de 55 ans et seulement de 50% des couples de moins de 35 ans. Au contraire, la gestion totalement ou majoritairement individuelle s'opère dans environ un quart des jeunes ménages alors que ce n'est le cas que pour 10% des couples au-delà de 55 ans.

Ces constats nous font plus penser à un effet de génération que d'âge. En outre, on observe d'autres évolutions sociétales (de Singly, 2017) qui font penser à un effet de génération : l'importance croissante donnée à l'individu, une plus grande instabilité des couples (diminution des mariages, augmentation des divorces...), le relatif déclin normatif d'un modèle patriarcal dans lequel les rôles au sein du couple sont très sexués, une augmentation de l'emploi des femmes...

2. UNE ALTERNATIVE :

CONSTRUIRE UN REVENU INDIVIDUEL ET UN INDICATEUR DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE

La comparaison de l'approche traditionnelle de la pauvreté basée sur les revenus des ménages avec une approche individuelle basée sur les revenus personnels des membres des ménages nécessite d'abord de construire ce revenu personnel. Pour ce faire, nous utilisons des données en coupe pour les années 2006 et 2018 de SILC, la source par excellence de statistiques sur le revenu et l'exclusion sociale dans l'Union européenne.

Notre revenu individuel comprend tous les revenus nets perçus par l'individu au cours de l'année civile précédant l'enquête (2017 pour SILC 2018 et 2005 pour SILC 2006).

Par définition, les revenus de l'activité économique comprennent les salaires en espèces et les avantages en nature (notamment la voiture de société) ainsi que les bénéfices ou pertes d'activité (pour les indépendants).

Les revenus du patrimoine ne sont pas compris dans notre revenu individuel, car, dans SILC, les informations relatives aux loyers perçus et autres revenus du patrimoine (intérêts, dividendes, profits...) sont collectées au niveau du ménage.

Les transferts de l'État comprennent les allocations de chômage, les pensions de retraite (l'épargne-pension est exclue), les pensions de survie, les indemnités de maladie, les indemnités d'invalidité, les revenus de remplacement perçus pendant un congé de maternité, paternité, d'adoption, d'allaitement ou parental, les bourses d'étudiants et les revenus d'intégration sociale.

D'autres composantes du revenu étant collectées au niveau du ménage, comme les revenus du patrimoine, elles n'ont pas été prises en considération. Il s'agit des allocations familiales et allocations de naissance, des allocations liées au logement et des transferts réguliers entre ménages (majoritairement des pensions alimentaires).

Afin de donner une idée précise de l'importance des revenus omis de notre revenu individuel net, nous avons construit le tableau ci-dessous. Il montre que même si 64% des ménages perçoivent des composantes de revenu que nous avons décidé de ne pas prendre en compte, ces composantes ne représentent en moyenne que 11% de la totalité des revenus. Ce sont les allocations familiales qui sont les plus problématiques, elles sont perçues par un tiers des ménages et représentent 9% de la totalité des revenus des ménages qui les perçoivent. Les transferts entre ménages, essentiellement sous forme de pensions et contributions alimentaires, et les loyers perçus représentent une part plus importante de la totalité des revenus des ménages concernés, respectivement 21% et 23%, mais ils concernent respectivement seulement 5% et 8% des ménages ce qui en réduit l'impact sur nos analyses.

Tableau 1: Revenus exclus du calcul du revenu personnel en Wallonie en 2017

	Tous les revenus non pris en compte	Tous les revenus sauf les allocations familiales	Transferts entre ménages (surtout pensions alimentaires)	Allocations de logement	Allocations familiales	Revenus mobiliers	Loyers perçus
Part des ménages ayant ce revenu	64%	49%	5%	1%	32%	40%	8%
Part moyenne de ce revenu la totalité des revenus	11%	8%	21%	15%	9%	1%	23%
Montant moyen annuel du revenu	4.397 €	3.225 €	5.572 €	1.840 €	3.757 €	530 €	12.677 €
Part médiane de ce revenu dans la totalité du revenu	5%	0%	14%	8%	6%	0%	16%
Montant médian annuel du revenu	1.800 €	70 €	3.600 €	1.440 €	3.100 €	20 €	7.200 €

Source : SILC 2018, calculs IWEPS

Il est regrettable de ne pas avoir d'informations sur la personne qui perçoit ces revenus. Cela limite évidemment la portée de nos analyses. Nous aurions pu répartir ces revenus à partir d'une clé de répartition, mais comment aurions-nous dû la construire ? Rien ne nous dit que ces revenus sont perçus plus ou moins fréquemment par les femmes ou les hommes que les autres revenus. En outre, la mesure de ces revenus peut poser quelques problèmes spécifiques. Les allocations familiales, les allocations de logement et les contributions alimentaires³ ont en principe pour objectif de couvrir des frais au

niveau du ménage, il peut être plus difficile de les individualiser. Pour certains revenus mobiliers, il n'est pas toujours pertinent de distinguer un revenu (par exemple, un dividende) d'une accumulation de capital (par exemple, une plus-value). Concernant les loyers perçus, il n'est pas aisé de mesurer un revenu net de frais (intérêts d'emprunt immobilier, rénovations...).

Nous avons calculé un revenu individuel selon la méthode présentée ci-dessus pour tous les adultes. Les personnes de moins de 18 ans n'ayant pas ou très peu de revenus propres (travail étudiant ou

³ Il ne faut pas confondre les contributions alimentaires qui sont versées à l'ex-conjoint pour couvrir une partie des frais liés à la charge des enfants et les pensions alimentaires qui sont destinées à aider un ex-époux qui se trouve dans le besoin.

apprentissage), il n'était pas pertinent de les inclure dans l'échantillon. Nous travaillons ainsi avec un échantillon, pour l'enquête de 2018, de 5213 hommes et 5547 femmes en Belgique, ce qui se réduit à 1612 hommes et 1809 femmes pour la Wallonie. Concernant l'enquête SILC 2006, les tailles d'échantillon sont similaires : pour la Wallonie, on a 1900 femmes et 1681 hommes de 18 ans et plus.

Une fois ce revenu individuel net calculé pour les individus de notre échantillon, notre objectif est de comparer le taux de risque de pauvreté standard, calculé comme le pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60% de la médiane de ce revenu dans le pays, et le taux de dépendance financière, calculé comme la proportion d'individus avec un revenu disponible individuel inférieur à 60% de la médiane de ce revenu dans le pays. En Belgique, le revenu personnel médian net des adultes étant estimé à 14196€ en 2005 (soit 1 183€ mensuels) et 1 9271€ annuels en 2017 (soit 1 606€ par mois), les seuils de dépendance financière sont estimés à 8618€ en 2005 (soit 708€ mensuels) et 11 563€ en 2017 (soit 964€ par mois). Les personnes dont les revenus personnels sont inférieurs à ces seuils sont

donc considérées comme en situation de dépendance financière. Ainsi, comme pour le taux de risque de pauvreté, si les analyses se limitent à la Wallonie, la situation de dépendance financière d'une personne dépend de la distribution des revenus au niveau belge.

La notion de dépendance financière représente donc le risque de pauvreté encouru par une personne si elle doit faire face à ses besoins propres avec ses revenus propres sans l'aide d'autres personnes. Précisons que seuls les besoins personnels sont pris en compte. Les charges d'enfants ne sont pas prises en compte. C'est d'ailleurs une des limites de cet indicateur.

3. LES RÉSULTATS :

REVENU PERSONNEL ET DÉPENDANCE FINANCIÈRE VS REVENU ÉQUIVALENT ET RISQUE DE PAUVRETÉ

La manière dont le revenu personnel et le taux de dépendance financière sont construits ayant été définie, nous pouvons maintenant comparer pour les hommes et les femmes, les revenus personnels, les revenus équivalents, les taux de

dépendance financière et les taux de risque de pauvreté. Mais avant cela, pour des raisons méthodologiques, il est nécessaire d'aborder cette question sous l'angle de l'âge.

3.1. Préliminaire : la dépendance financière selon l'âge et le sexe

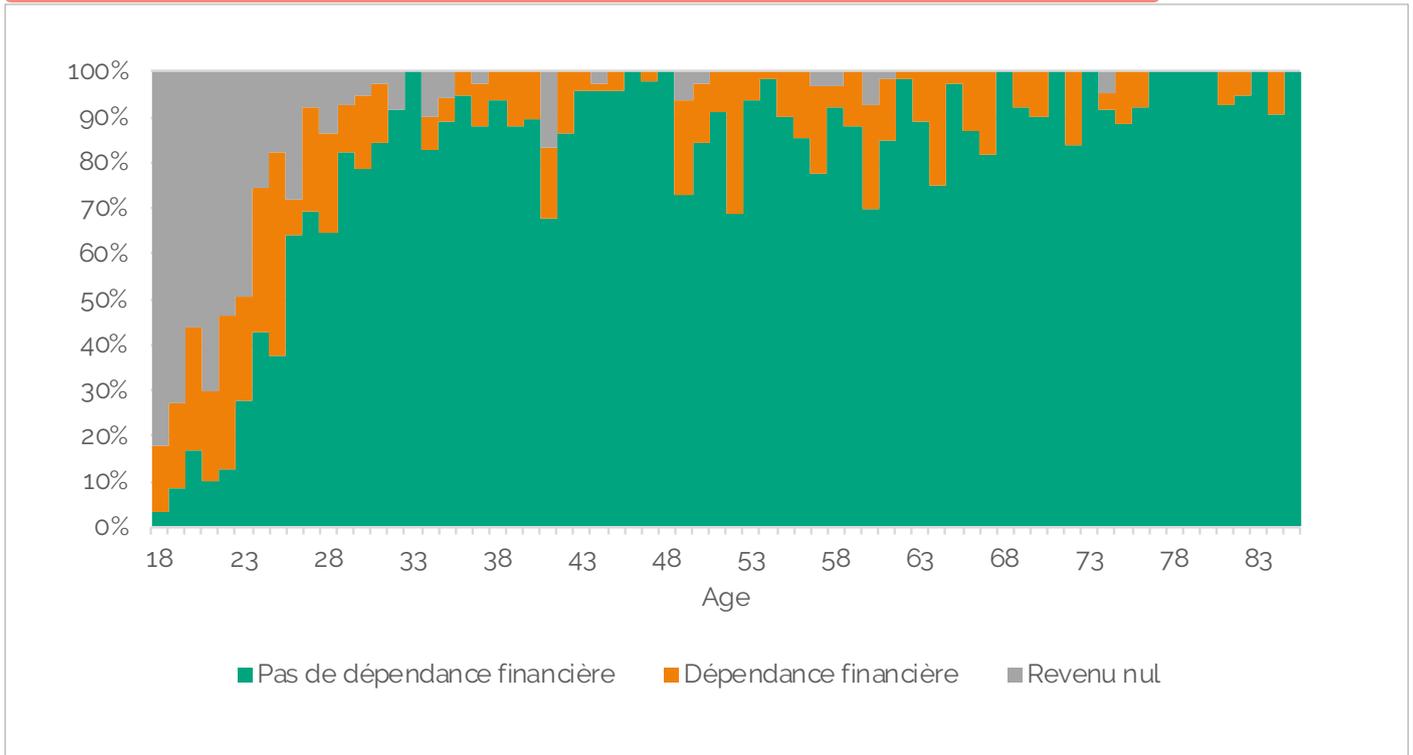
Les deux graphiques ci-après permettent d'illustrer que de nombreuses personnes, hommes et femmes, de 18 à 24 ans ont des revenus nuls, une bonne part étant encore aux études à ces âges-là.

Par contre, si pas ou très peu d'hommes plus âgés ont des revenus individuels nuls, il y a une part non négligeable de femmes qui continuent à avoir un revenu nul à tous les âges.

Aussi, la dépendance financière des femmes est plus forte que celle des hommes, à tous les âges, et elle se renforce de manière inquiétante au-delà de 55 ans.

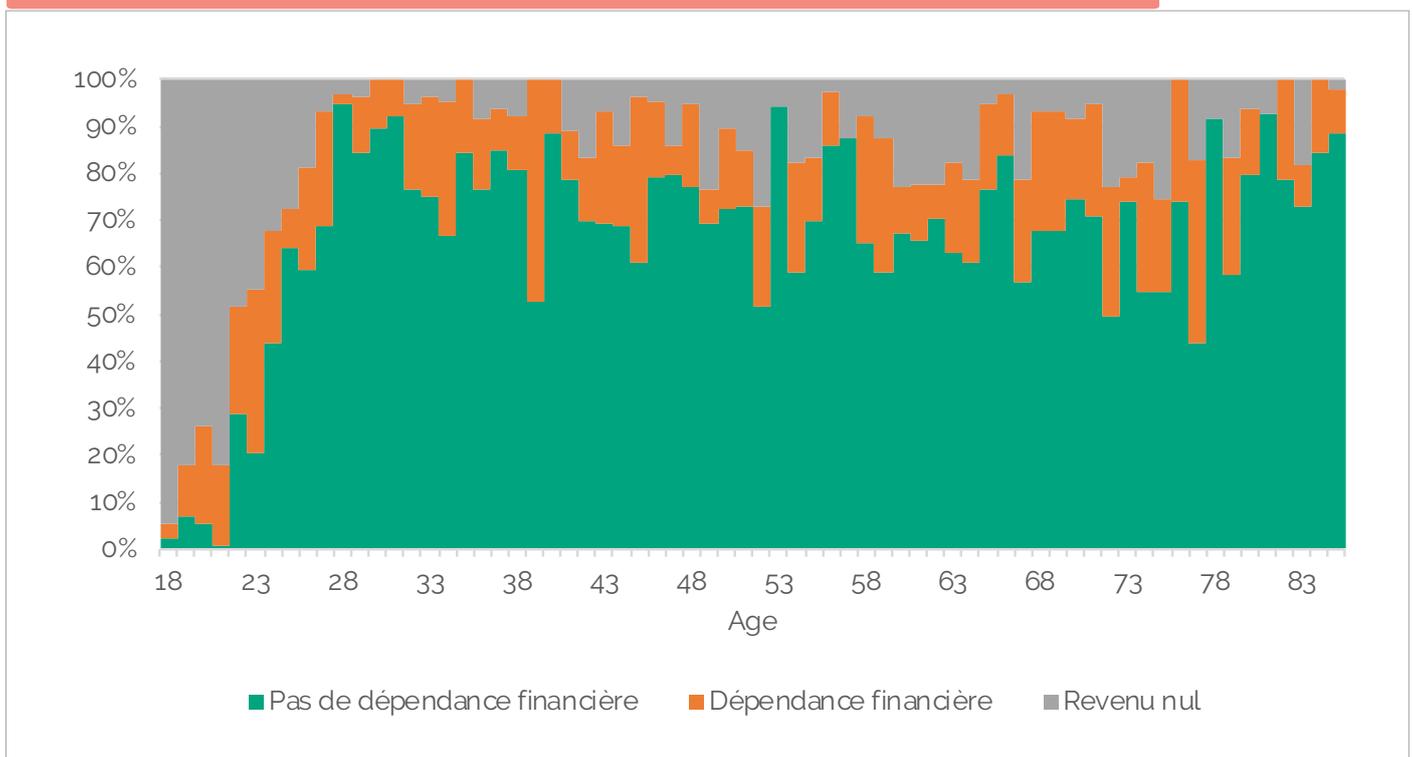
Au vu de ces distributions, nous avons décidé, dans la suite des analyses, de ne travailler que sur les 25 ans et plus. Avant cet âge, la plupart des jeunes sont financièrement dépendants de leurs parents. Cela renvoie à d'autres questions, que celle du genre, qui n'ont pas vocation à être analysées ici.

Graphique 5. Part d'hommes selon le revenu personnel par âge en 2017



Source : SILC 2018, calculs IWEPS

Graphique 6. Part de femmes selon le revenu personnel par âge en 2017



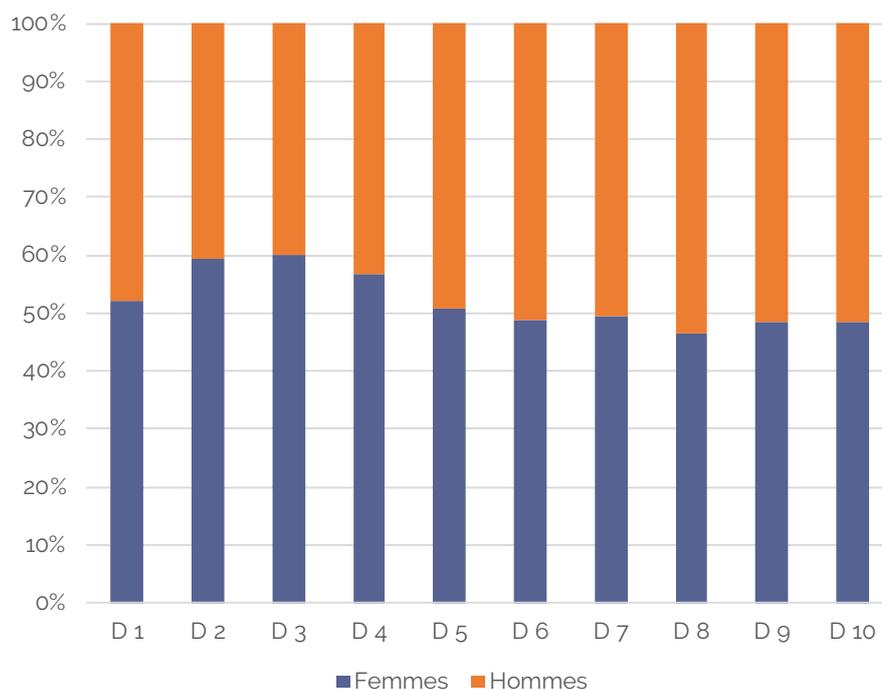
Source : SILC 2018, calculs IWEPS

3.2. Comparaison de l'ensemble de la distribution

Pour sortir de la boîte noire de la moyenne, il est intéressant de ventiler l'analyse par décile. La représentation par décile est très illustrative des fortes inégalités de revenus entre femmes et hommes. Comme on l'observe dans les graphiques ci-dessous, qui représentent respectivement la distribution des revenus équivalents et individuels des hommes et des femmes par décile, les parts des femmes sont très différentes dans le premier et le dernier décile du revenu personnel. Dans le premier décile qui regroupe les dix pour cent de la population aux revenus les plus faibles, les femmes représentent 77% alors que dans le dernier décile qui regroupe les dix pour cent de la population aux revenus les plus élevés,

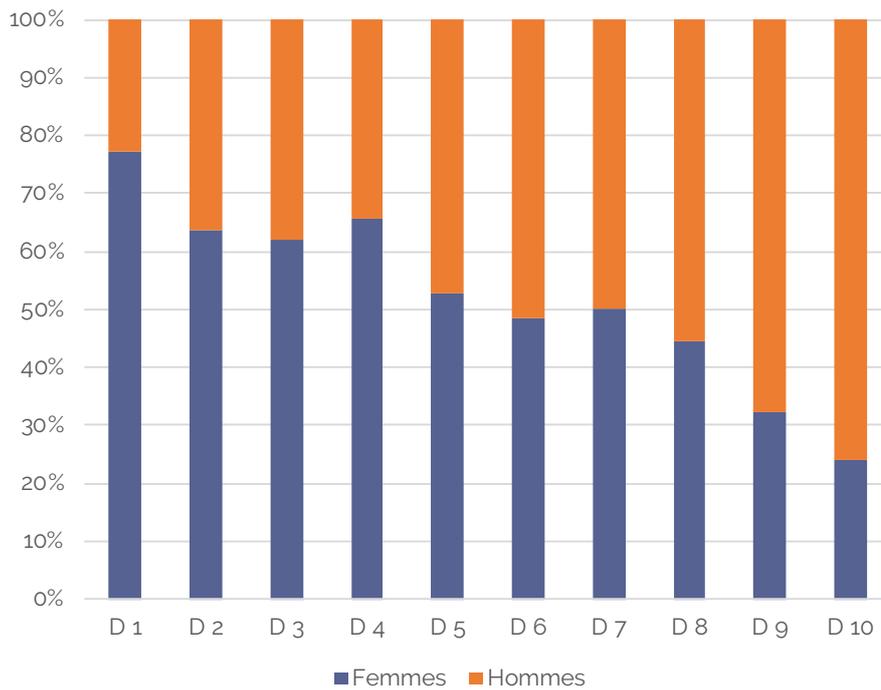
elles ne sont plus que 24%. Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile est de 3,2. Il y a donc plus de 3 fois plus de femmes parmi les revenus les plus faibles que parmi les revenus les plus élevés ! Cette réalité genrée ne ressort pas du tout, par construction, de l'analyse des revenus équivalents qui met en avant des parts variant très légèrement autour de 50% pour les revenus des femmes et des hommes dans l'ensemble des déciles.

Graphique 7. Part des femmes et des hommes dans les déciles de revenus équivalents en 2017



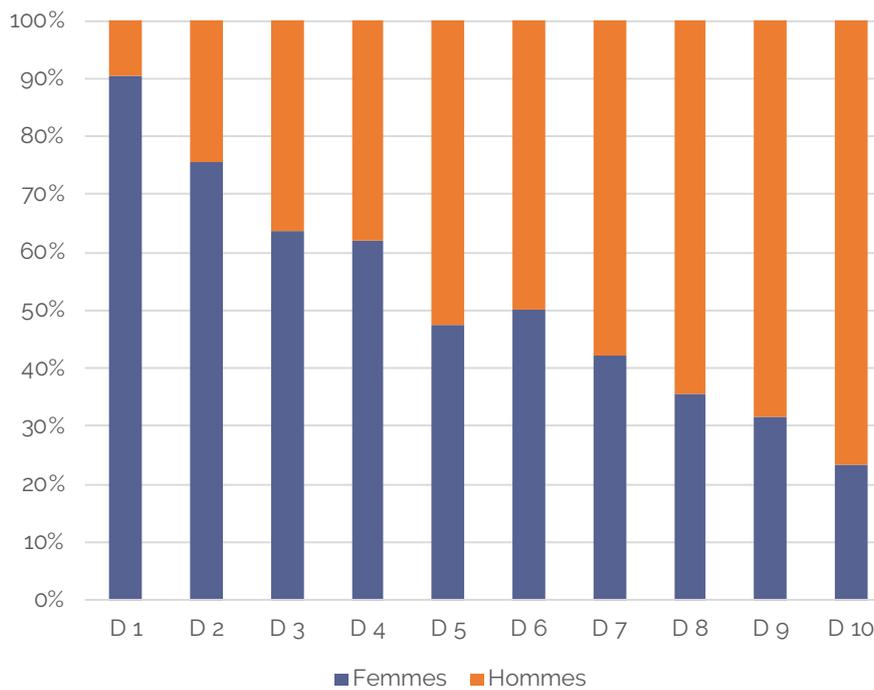
Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Graphique 8. Part des femmes et des hommes dans les déciles de revenus personnels en 2017



Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Graphique 9. Part des femmes et des hommes dans les déciles de revenus personnels en 2005



Source : SILC 2006, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Quand on regarde l'évolution dans le temps, on constate que la part des femmes dans le premier décile a diminué de 91% en 2005 à 77% en 2017 et que leur part dans le dernier décile a augmenté de 19% en 2005 à 24% en 2017.

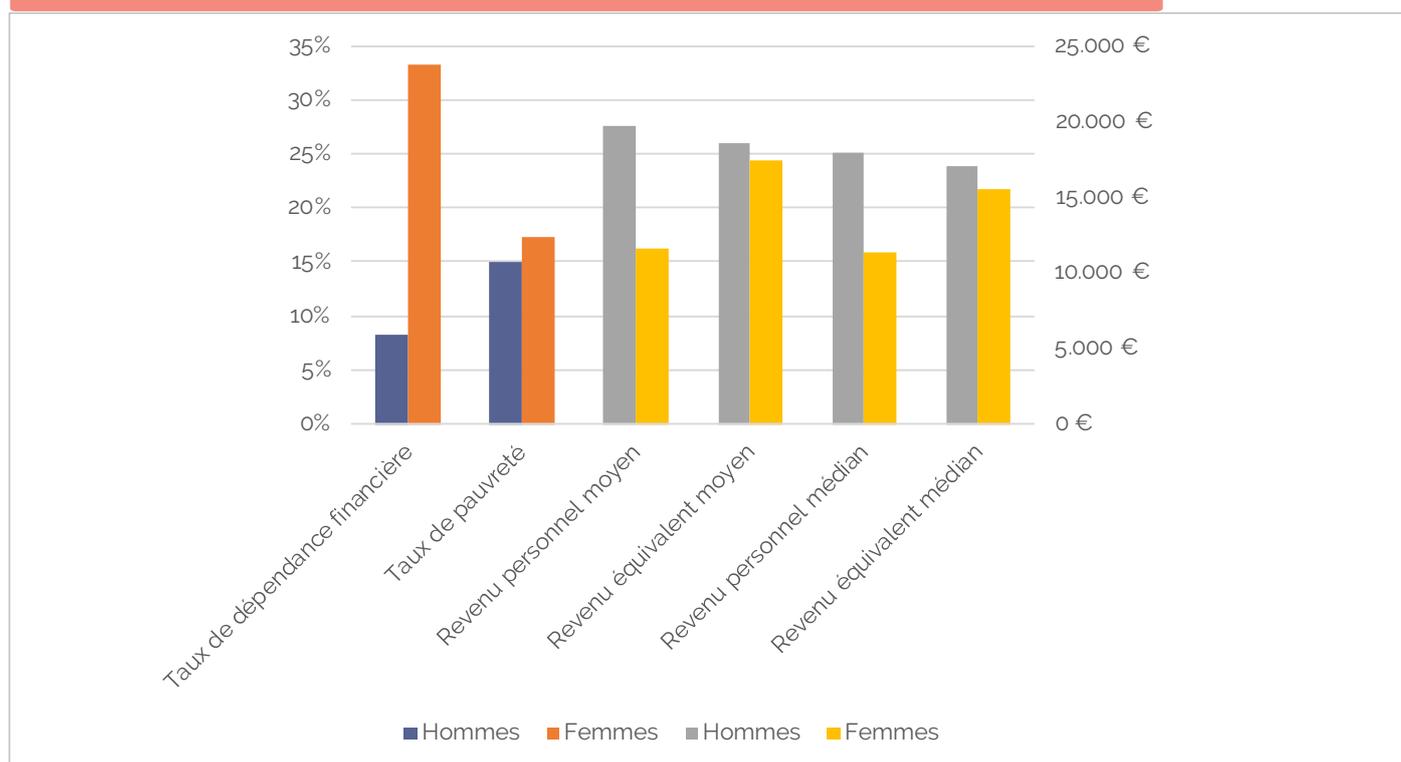
Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile a diminué de 4,9 à 3,2, c'est-à-dire de cinq fois plus de femmes dans le premier décile à 3,2 fois plus de femmes dans le dernier entre 2005 et 2017. Ainsi, si les inégalités de revenus personnels entre femmes et hommes tendent à se réduire, elles restent encore très importantes.

Au-delà des déciles, il est intéressant de regarder l'évolution des montants des revenus. C'est ce que nous faisons dans les

graphiques suivants où nous présentons les revenus personnels et équivalents médians et moyens, selon le sexe. Les graphiques montrent aussi la différence entre le taux de pauvreté standard (basé sur les revenus équivalents) et le taux de dépendance financière (basé sur les revenus personnels). Ils le font séparément pour les femmes et les hommes et pour les deux années, 2005 et 2017.

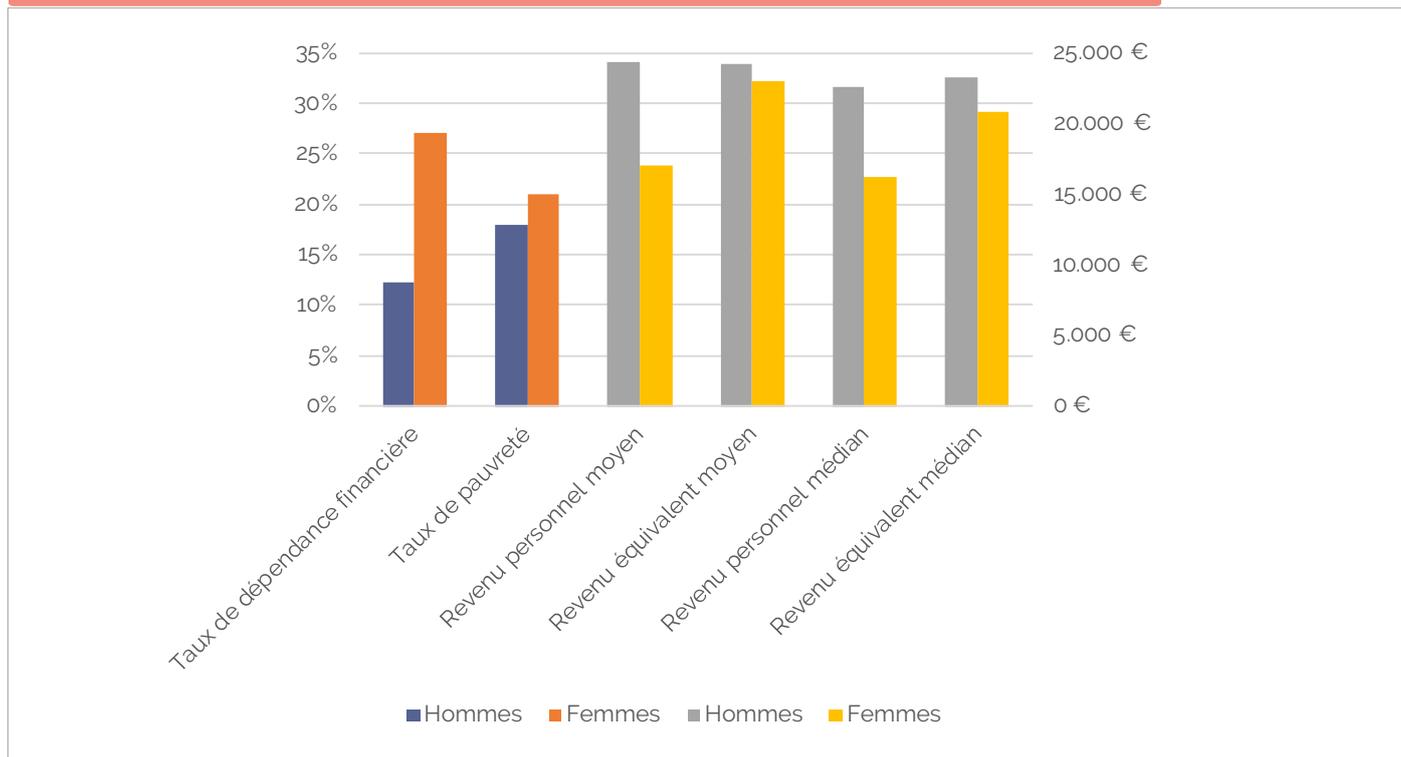
En moyenne, le revenu individuel net des femmes est inférieur de 30% à celui des hommes en 2017 ; il était inférieur de 41% en 2005. Qui plus est, cette inégalité forte ne ressort pas lorsque nous considérons le revenu équivalent : nous avons un écart hommes-femmes de 5% seulement en 2017, de 7% en 2005.

Graphique 10. Revenus selon le sexe et l'indicateur en 2005



Source : SILC 2006. Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Graphique 11. Revenus selon le sexe et l'indicateur en 2017



Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

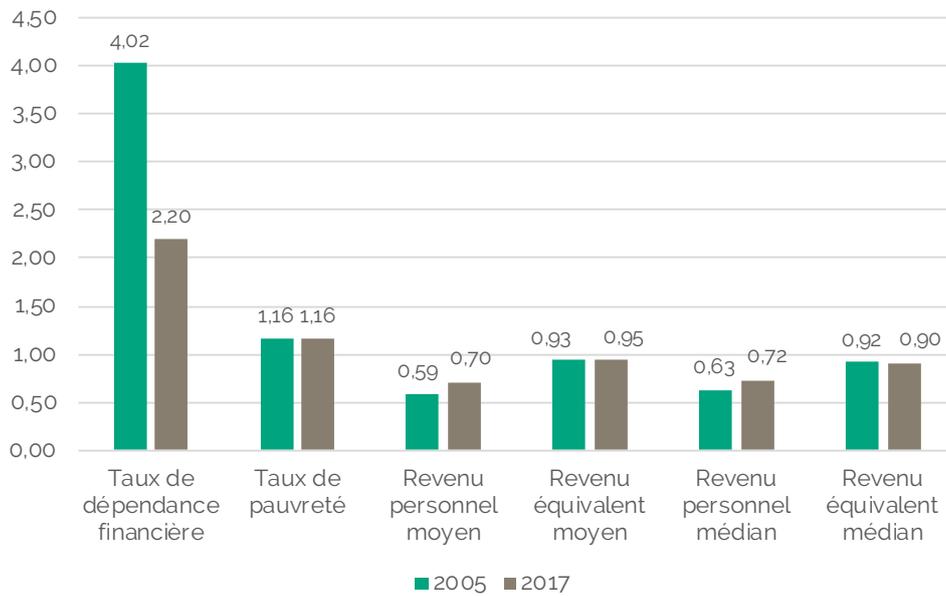
Un premier résultat est que le rejet de l'hypothèse de partage a des conséquences particulièrement fortes pour les femmes. Le taux de dépendance financière des hommes est relativement proche de leur taux de risque de pauvreté, plus encore en 2017 qu'en 2005. On voit même que le risque encouru par les hommes est plus faible si le calcul se fait sur la base des revenus individuels plutôt que du ménage. Par contre, le taux de dépendance financière des femmes est deux fois plus élevé que leur taux de risque de pauvreté en 2005 alors qu'en 2017 il augmente de 21% à 27%, soit une augmentation de 30%. Ceci indique que de nombreuses femmes seraient effectivement beaucoup plus pauvres encore si elles ne pouvaient plus compter sur une part du revenu de leur

ménage, mais seulement sur leurs revenus personnels. Pour celles qui, même en couple, ne peuvent pas compter sur les revenus de leur conjoint (en cas d'absence ou de faible partage des ressources), cette situation est d'ores et déjà problématique.

Un deuxième résultat est que le taux de dépendance financière des femmes dépasse largement celui des hommes. L'écart est de 15 points de pourcentage en 2017, il était beaucoup plus important encore, à 25 points de pourcentage, en 2005.

Pour mesurer l'évolution de ces inégalités de revenus, nous comparons dans le graphique ci-dessous les ratios (rapport entre le revenu des femmes et celui des hommes) entre 2005 et 2017.

Graphique 12. Ratio des indicateurs de revenus femmes/hommes en 2005 et 2017



Source : SILC 2006 et SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Le ratio du taux de dépendance financière des femmes sur celui des hommes a donc diminué de 4,0 en 2005 à 2,2 en 2017, mais la probabilité de dépendance financière des femmes reste 2,2 fois plus élevée que celle des hommes en 2017. Les ratios de revenu personnel moyen et médian ont aussi quelque peu augmenté. En moyenne, le revenu des femmes n'était que de 59% de celui des hommes en 2005 et il a augmenté à 70% de celui des hommes en 2017. Les inégalités de revenus sont donc toujours plus importantes que les inégalités salariales. En effet, les salaires annuels bruts moyens des femmes sont de l'ordre de 78% de ceux des hommes⁴. Cette différence

entre les deux indicateurs s'explique probablement parce que les femmes ont des taux d'emploi plus faibles que les hommes (Cardelli et O'Dorchai, 2017) et parce que leurs revenus de la sécurité sociale (pensions, allocations...) sont plus faibles. Si la réduction des inégalités ces dix dernières années n'est pas négligeable, l'écart reste très important puisque le revenu des femmes ne dépasse que légèrement les deux tiers du revenu des hommes !

On remarquera que l'évolution des ratios est plus importante pour le taux de dépendance financière (qui est presque divisé par deux) que pour les revenus

⁴ Le salaire moyen brut annuel des femmes en 2016 en Wallonie s'élevait à 32 507€ contre 41 820€ pour les hommes. Ce qui veut dire que les femmes gagnent en moyenne 78% du salaire des hommes. Précisons que la manière dont nous présentons les écarts de revenus entre femmes et hommes diffère de l'indicateur officiel : nous calculons le ratio du revenu des femmes sur celui des hommes alors que l'écart salarial officiel se calcule en divisant la différence entre les deux revenus moyens par le revenu des hommes. Il y a aussi deux différences méthodologiques importantes entre les écarts salariaux et notre revenu individuel. D'une part, l'écart salarial se base sur les salaires bruts (primes comprises) de tous les salariés (à temps plein et à temps partiel) alors que nous utilisons les revenus nets de toutes les personnes d'au moins 25 ans. D'autre part, l'écart salarial se calcule sur la population salariée travaillant en Wallonie, alors que nos données sont construites sur la population résidant dans la région. Notons aussi que l'enquête sur la structure des salaires qui permet de mesurer l'écart salarial n'interroge pas les entreprises de moins de 10 salariés ni l'administration publique, les organisations internationales, les ménages employant directement du personnel (domestiques) et les entreprises agricoles (secteurs NACE : A, O, T et U).

moyens et médians. Mais l'écart des taux de dépendance financière était (et est toujours) plus important : en 2005, alors que l'écart de dépendance financière est du simple au quadruple entre hommes et femmes, il n'est «que» un peu moins du simple au double en ce qui concerne le revenu moyen. On constate aussi que les inégalités salariales évoluent moins vite que les écarts de revenus personnels. En effet, le salaire brut annuel des femmes exprimé en pourcentage du salaire brut annuel des hommes est passé de 73% à 78% entre 2005 et 2016, alors que le revenu personnel des femmes est passé de 59% à 70% de celui des hommes entre 2005 et 2017. Ces différences d'écarts et d'évolutions tiennent probablement à la diminution de la part des femmes à très faibles revenus dont l'activité principale est souvent de s'occuper du foyer familial. Les déterminants des revenus des femmes actives sur le marché du travail

(discriminations directes et indirectes sur le marché de l'emploi, inégalités de salaires, inégalités d'accès aux prestations sociales...) évoluent plus lentement que la diminution de la part des femmes au foyer. Cela explique l'évolution plus rapide des écarts de taux de dépendance financière que des écarts de revenus, qui eux-mêmes évoluent plus rapidement que les écarts de salaires. En outre, la diminution de l'inégalité de genre s'explique aussi pour partie par une augmentation de la dépendance financière des (jeunes) hommes. Notons que cette dernière augmentation n'implique pas toujours une diminution absolue du revenu des hommes. En effet, le seuil de dépendance financière a crû sur cette même période, et sa croissance (36% en 12 ans) a été supérieure à celle du seuil de pauvreté (25% en 12 ans).

3.3. Quelques ventilations : statut sur le marché du travail, diplôme et type de ménage

Dans la suite des analyses, nous allons ventiler les indicateurs présentés ci-dessus (revenu personnel moyen, revenu équivalent moyen, taux de dépendance financière et taux de risque de pauvreté). Les sous-catégories retenues dans ces comparaisons tiennent au statut par rapport au marché du travail, au diplôme obtenu et au type de ménage. En raison des tailles d'échantillons limitées, nous ne présenterons ici que les résultats pour l'année 2017 (SILC 2018). En effet, les comparaisons dans le temps de sous-échantillons de taille réduite mènent souvent à des résultats non statistiquement significatifs dont l'interprétation est périlleuse et fragile. Ces développements seront riches en enseignements et

permettront de voir que, tant chez les femmes que chez les hommes, les revenus varient selon les situations professionnelles, de diplôme et de ménage.

Selon le statut d'activité : plus d'inégalités dans les catégories éloignées de l'emploi

La première comparaison entre sous-populations concerne le statut par rapport au marché du travail. Elle est fondamentale, car les revenus ne sont pas les mêmes que l'on soit travailleur à temps plein, allocataire ou pensionné. Pour ce faire, nous avons utilisé le statut autodéfini de SILC. Ce dernier est construit en demandant à chaque personne à quelle catégorie (reprise dans

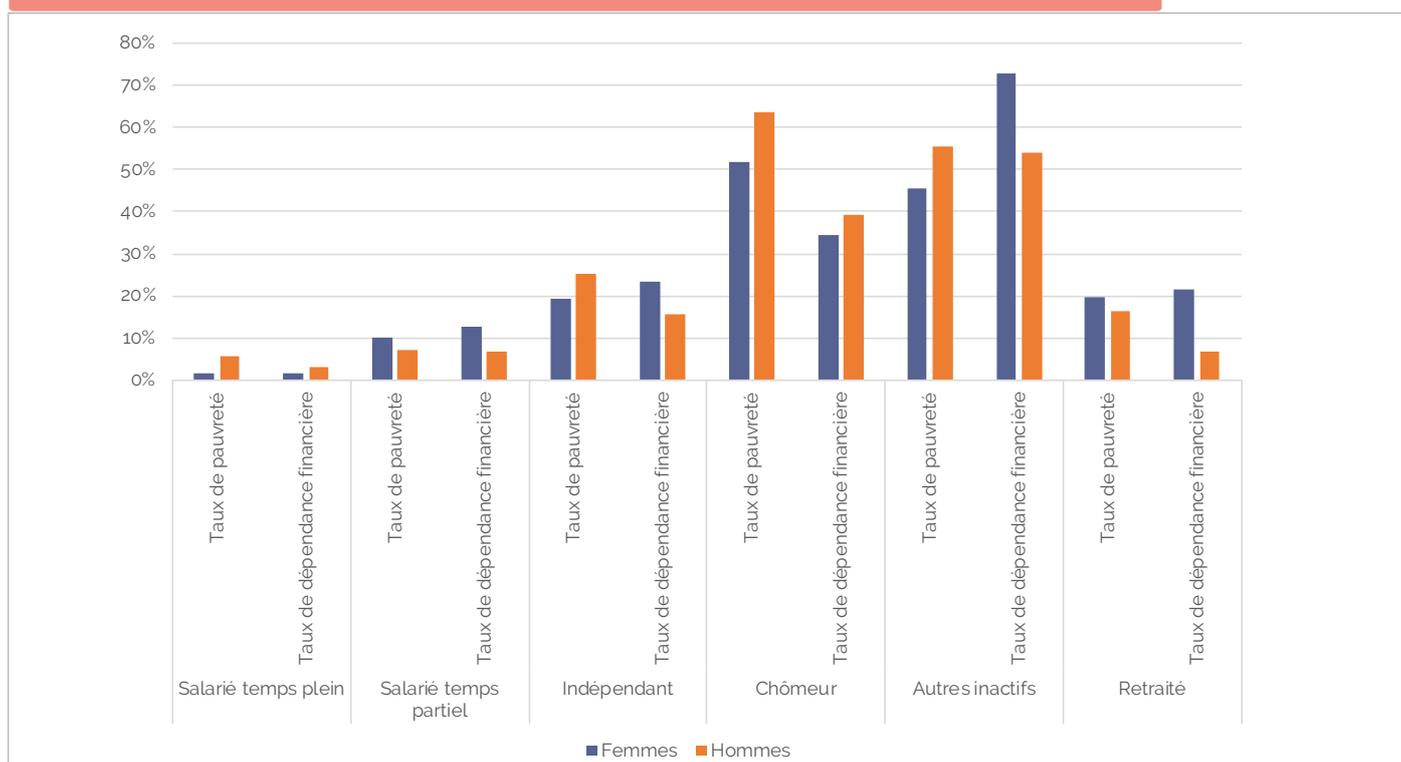
une liste) elle s'identifie le mieux. Ce mode de définition du statut diffère donc du statut selon le Bureau international du travail (BIT), où les répondants sont classés comme en emploi, au chômage ou inactif selon les combinaisons de réponses à plusieurs questions précises relatives à une semaine de référence, et selon les indicateurs issus de données administratives où c'est la perception d'un salaire ou d'une allocation qui constitue le critère central. Ici, c'est la manière dont la personne se représente elle-même qui permet de classer les répondants.

Concrètement, nous avons retenu six catégories : salarié à temps plein, salarié à temps partiel, indépendant, chômeur, retraité et autre inactif. Cette dernière catégorie comprend essentiellement des personnes qui se déclarent au foyer, en incapacité permanente de travail, aux études (mais ils sont très peu nombreux

dans notre échantillon de 25 ans et plus) ou dans une autre situation d'inactivité.

Le graphique ci-dessous présente les taux de dépendance financière et de risque de pauvreté par statut d'activité et sexe. En un rapide coup d'œil, on observe que pour presque chaque statut le taux de dépendance financière est plus important chez les femmes que chez les hommes. Les salariés à temps plein et les chômeurs font figure d'exceptions, nous verrons pourquoi. L'écart est par contre particulièrement marqué parmi les retraités (4% seulement pour les hommes contre 26% pour les femmes) et les autres inactifs (50% pour les hommes contre 77% pour les femmes). On observe aussi des différences importantes entre statuts : les chômeurs et les autres inactifs ont des taux de pauvreté et des taux de dépendance financière bien plus importants que les autres catégories.

Graphique 13. Taux de pauvreté et de dépendance financière selon le sexe et le statut



Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Pour les femmes, le taux de dépendance financière est le plus faible pour les salariées à temps plein (2%), il monte à 12% pour les salariées à temps partiel, il est de 22% pour les pensionnées, de 23% pour les femmes indépendantes, de 34% pour les chômeuses et de 73% pour les autres inactives. À l'exception des salariées à temps plein et des chômeuses, les taux de dépendance financière sont supérieurs aux taux de pauvreté, c'est particulièrement vrai pour les autres inactives.

Pour les hommes, on observe une hiérarchie similaire des statuts. Leur taux de dépendance financière est plus faible chez les salariés à temps plein (3%), les salariés à temps partiel (7%) et les retraités (7%). Il est plus important chez les indépendants (16%), les chômeurs (39%) et les autres inactifs (54%). Contrairement aux femmes, chez les hommes, les taux de pauvreté sont généralement supérieurs ou équivalents aux taux de dépendance financière. La différence est particulièrement marquée pour les chômeurs, les indépendants et les retraités.

Le fait que les taux de dépendance financière soient presque nuls pour les salarié(e)s à temps plein s'explique probablement par le fait qu'en Belgique le salaire minimum est largement supérieur au seuil de dépendance financière. Ainsi, seuls les travailleurs à temps plein qui n'ont travaillé que pendant une courte période l'année précédente (nouvel emploi acquis en fin d'année, intérim ou CDD très court) peuvent se situer sous le seuil de dépendance financière. Cependant, ce n'est pas parce que les taux de dépendance financière sont identiques que les revenus le sont. En effet, comme nous le verrons dans le graphique ci-dessous les revenus moyens des femmes travaillant à temps plein ne valent que 88% des revenus des hommes travaillant à temps plein. Il est marquant que cet écart soit plus important

que l'écart salarial des travailleurs à temps plein en Wallonie (le salaire des femmes y vaut 97% de celui des hommes), mesuré à partir de l'enquête sur la structure des salaires (IWEPS, Chiffres-clé, 2019). Certains éléments méthodologiques (population étudiée différente, salaire brut vs revenu net...) peuvent expliquer cette différence, mais aussi une plus grande intermittence des carrières féminines (congrés parentaux, contrats à durée déterminée, emplois moins stables...).

La différence plus marquée chez les salariés à temps partiel s'explique probablement en partie par la nature quelque peu différente du régime des emplois à temps partiel chez les hommes et chez les femmes. En effet, les temps partiels longs s'approchant d'un temps plein (par exemple un 4/5^e) sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. Chez ces dernières, même s'ils ne constituent pas la majorité du temps partiel, les temps partiels courts (mi-temps, voire moins) sont plus fréquents (Cardelli et O'Dorchai, 2017).

Les taux élevés de dépendance financière et les écarts importants chez les indépendants renvoient au fait que cette population comprend tant des revenus très élevés que très faibles et que les inégalités de genre y sont très marquées (Ghesquière et O'Dorchai, 2016).

La situation des demandeurs d'emploi peut sembler étonnante à première vue : dans cette catégorie, les femmes ont des taux de dépendance financière plus faibles que les hommes. Cependant, trois éléments ne permettent pas de conclure à une égalité ou une inégalité inversée pour cette catégorie spécifique. Premièrement, les effectifs appartenant à ces catégories sont limités (87 femmes et 75 hommes), ce qui réduit fortement la signification statistique de cette différence. Deuxièmement, en termes de revenu personnel moyen, les

hommes de cette catégorie ont un léger avantage sur les femmes (voir graphique ci-dessous). Troisièmement, quand on regarde la composition détaillée de l'échantillon, on observe qu'un nombre non négligeable (17) de femmes de cette catégorie sont cheffes de ménages monoparentaux, alors que presque aucun (3) homme ne l'est. Or, pour des raisons que nous développerons plus loin, aucun de ces parents seuls ne se trouve en situation de dépendance financière. En les excluant des analyses, on arrive à des taux de dépendance financière équivalents chez les femmes (41%) et les hommes (40%) chômeurs non monoparentaux.

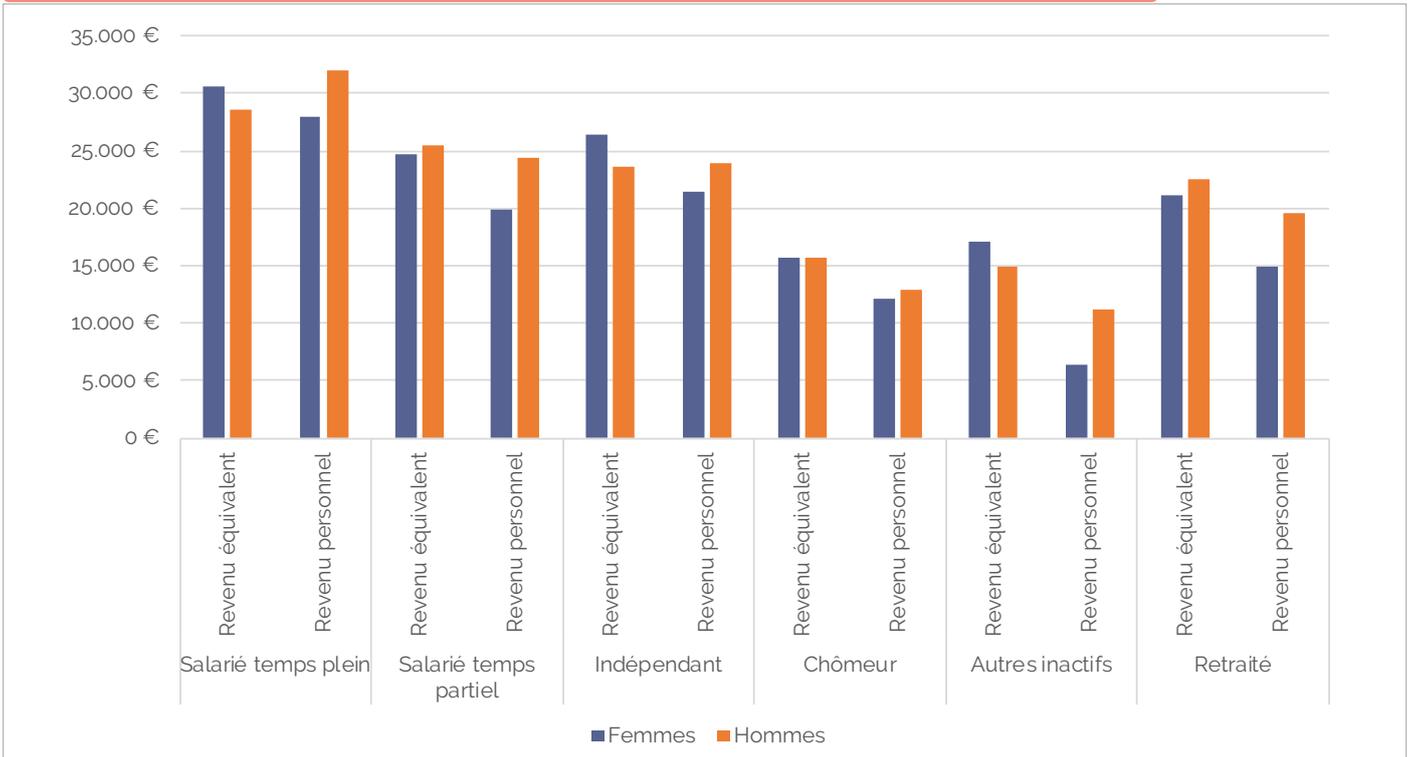
La différence importante de taux de dépendance financière chez les autres inactifs tient pour partie au fait que cette catégorie regroupe des sous-catégories plus ou moins fréquentes chez les hommes et les femmes. La majorité des femmes de cette catégorie se déclarent au foyer, alors que pour les hommes, la catégorie majoritaire est celle d'invalides.

Les inégalités de genre sont très importantes chez les retraités. Elles s'expliquent peut-être par le fait qu'il s'agit de statuts purement déclaratifs. On peut se déclarer retraité, mais ne recevoir qu'une très petite pension, une

Grapa (la garantie de revenus aux personnes âgées, dont le montant isolé est supérieur au seuil de dépendance financière, mais dont le montant cohabitant y est inférieur), voire pas de pension du tout. Les inégalités de revenus chez les retraités témoignent et s'expliquent par des inégalités antérieures sur le marché du travail. Les femmes ayant occupé des emplois peu rémunérés, des emplois à temps partiel, ayant eu de longues interruptions de carrière ou n'ayant pas ou presque pas travaillé ont évidemment des pensions beaucoup plus faibles. Les normes sexistes, les discriminations directes et indirectes expliquent largement cette plus faible insertion des femmes sur le marché du travail.

Pour terminer l'analyse des statuts par rapport au marché du travail, nous présentons le graphique ci-dessous qui compare les revenus moyens personnels et équivalents des hommes et des femmes selon le statut professionnel. Par rapport au graphique ci-dessus, il permet de déplacer la focale des bas revenus (pauvres et dépendants financièrement) vers l'ensemble de la distribution.

Graphique 14. Revenus moyens personnels et équivalents selon le sexe et le statut



Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

On y observe une hiérarchie des différents statuts similaire à celle des taux de risque de pauvreté et de dépendance financière : les travailleurs sont ceux dont les revenus moyens sont les plus élevés ; à l'opposé, les chômeurs et autres inactifs ont les revenus les plus faibles. Pour toutes catégories, les revenus personnels des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, même si parfois la différence est petite. Pour certaines catégories (salarié à temps plein, indépendant et autre inactif), on observe que les revenus équivalents des femmes sont clairement supérieurs à ceux des hommes. Cela s'explique probablement parce que dans ces catégories, les femmes ont, plus fréquemment que les hommes,

un conjoint qui travaille à temps plein. En effet, la plupart des femmes qui travaillent et qui sont en couple ont un conjoint qui travaille aussi. Par contre, une part non négligeable (même si elle est loin d'être majoritaire) d'hommes qui travaillent à temps plein ont une femme qui ne travaille pas. Pour la catégorie des autres inactifs, le raisonnement est similaire : une bonne partie de ces femmes sont au foyer et ont un conjoint qui travaille, alors que pour les hommes de cette catégorie (dont le statut d'inactif est très souvent autre qu'au foyer), cette configuration de ménage est moins fréquente.

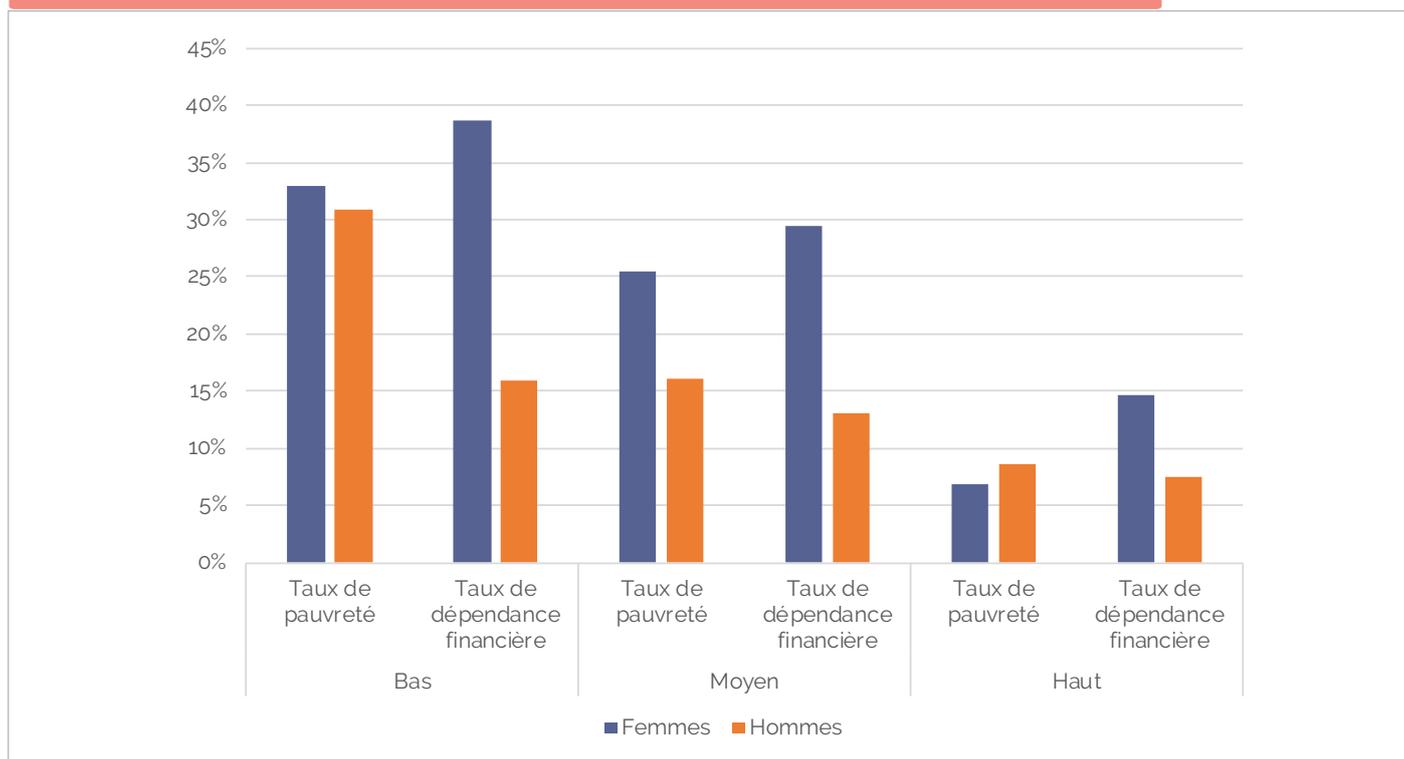
Selon le diplôme : des effets directs et indirects importants

L'éducation est une autre variable déterminante. Un diplôme élevé facilite l'accès à l'emploi et permet plus souvent d'accéder à un emploi de qualité, bien rémunéré et avec de bonnes conditions de travail. C'est pourquoi nous avons choisi d'analyser ses effets sur la pauvreté, la dépendance financière et les revenus (équivalents et personnels). Par commodité, nous avons regroupé les niveaux de diplômes en trois grandes catégories. Le niveau bas comprend les personnes qui n'ont pas terminé d'études secondaires. Le niveau moyen comprend les personnes qui ont terminé des études secondaires, qui peuvent être générales, techniques ou professionnelles, mais sans diplôme de l'enseignement supérieur. Le niveau élevé comprend les personnes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur, celui-ci pouvant être délivré par une haute école ou une université.

Le graphique ci-dessous compare les taux de dépendance financière et de risque de

pauvreté pour les femmes et les hommes selon le niveau de diplôme. On y observe que, quel que soit le niveau d'éducation, la dépendance financière est plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Tout niveau d'éducation inférieur au niveau tertiaire conduit à une augmentation du risque de dépendance financière. Toutefois, avoir un niveau d'éducation plus faible est beaucoup plus pénalisant pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, pour les hommes, le taux de dépendance financière varie de 8% à 16%. Par contre, pour les femmes, il est de 39% pour celles qui n'ont pas achevé le secondaire, de 29% pour celles qui ont le niveau secondaire et de 15% pour l'enseignement supérieur. Les écarts de taux de dépendance financière sont ainsi plus importants chez les moins diplômés que chez les très diplômés. Parmi les bas diplômés, les femmes ont 2,44 fois plus de probabilité d'être dépendantes financièrement que les hommes. Chez les moyennement diplômés, ce ratio est de 2,26. Enfin, chez les très diplômés, il diminue jusqu'à 1,93 – ce qui reste très élevé.

Graphique 15. Taux de pauvreté et de dépendance financière selon le sexe et le niveau de diplôme

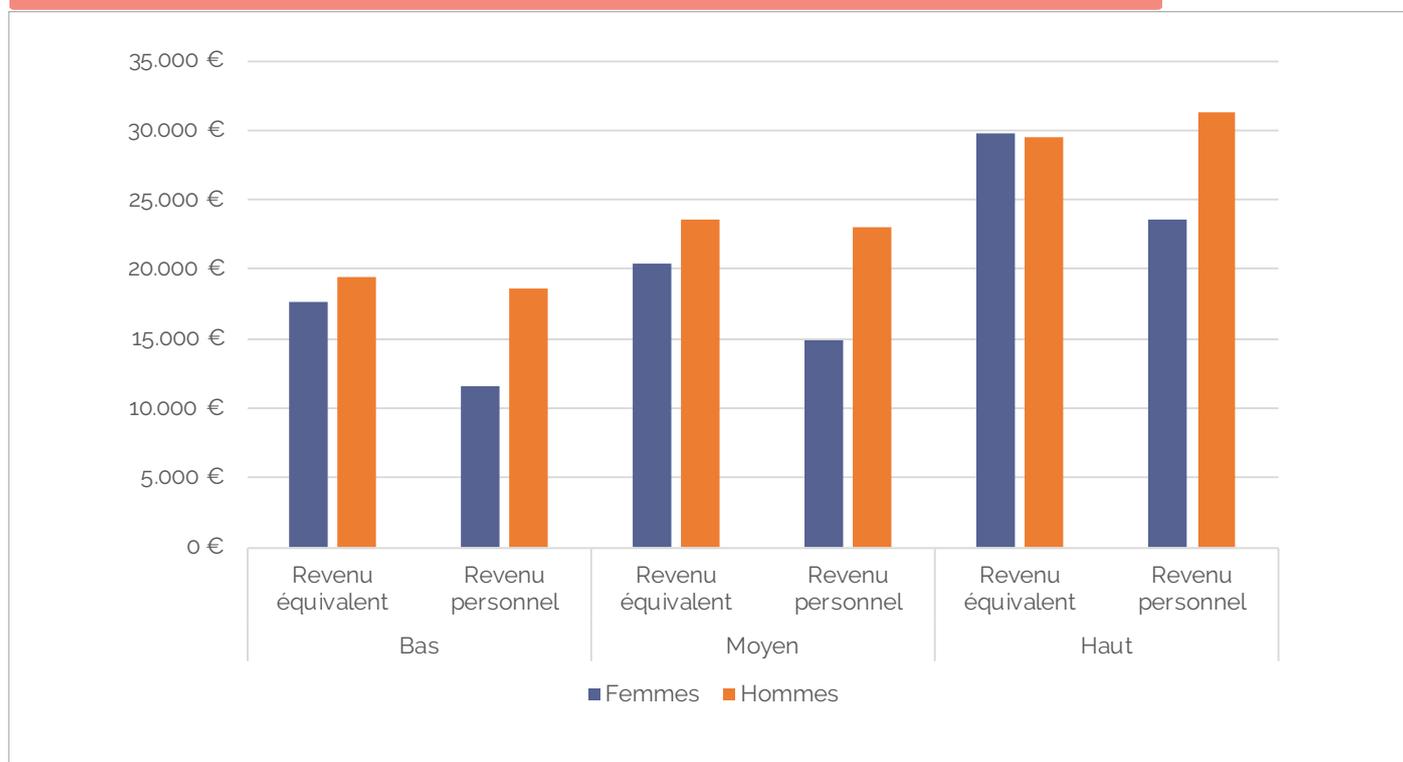


Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Quand on regarde les revenus moyens (dans le graphique ci-dessous), on observe des résultats similaires. Les écarts sont plus importants chez les peu diplômés que chez les fortement diplômés. En effet, parmi ceux qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur, le revenu des femmes n'atteint que 63% du revenu moyen des hommes.

Chez les diplômés de l'enseignement secondaire, cette proportion atteint 65%. Enfin, parmi les diplômés du supérieur, les femmes ont un revenu qui vaut 75% du revenu des hommes. Il faut donc plutôt distinguer les diplômés de l'enseignement supérieur des autres.

Graphique 16. Revenus moyens personnels et équivalents selon le sexe et le niveau de diplôme

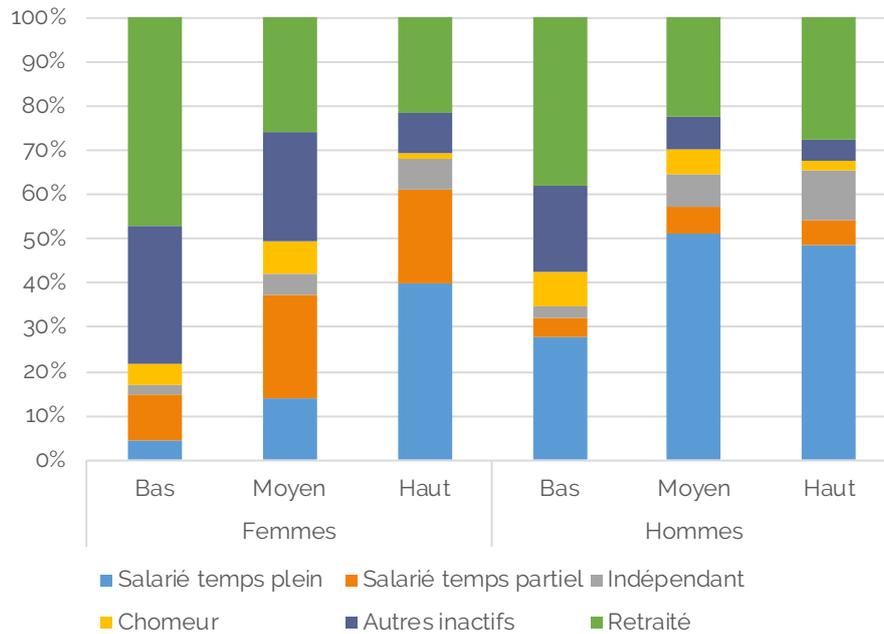


Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Pour aller plus loin dans l'analyse, on peut se demander si une partie de ces différences entre niveaux de diplômes renvoie à des différences de statut sur le marché du travail. C'est ce que nous constatons dans les deux graphiques ci-dessous, qui détaillent la répartition des différents statuts par rapport au marché du travail (définis plus haut) selon le sexe et le diplôme. On y observe que les femmes moins diplômées travaillent moins souvent à temps plein, travaillent plus souvent à temps partiel et sont plus souvent chômeuses ou inactives. Un effet

de génération est aussi présent, puisque les hommes et femmes plus âgés (appartenant souvent à la catégorie des retraités) sont généralement moins diplômés, cela s'explique par la massification des études tout au long du XXe siècle (Merle, 2017). Or, comme nous l'avons vu, on retrouve plus d'inégalités de revenu chez les aînés. Chez les hommes on retrouve aussi ces relations entre niveau de diplôme et statut par rapport au marché du travail, mais de manière beaucoup moins polarisée.

Graphique 17. Part des différents statuts selon le sexe et le diplôme



Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

De manière générale, l'effet du diplôme sur le revenu personnel peut être à la fois direct et indirect. Les personnes faiblement diplômées trouvent moins facilement un emploi (à temps plein) et les emplois qui leur sont accessibles sont moins bien rémunérés. Ce graphique montre que l'effet indirect du diplôme est plus fort pour les femmes que pour les hommes. Les bas diplômes sont en effet plus handicapants pour les femmes que pour les hommes dans l'accès à l'emploi. Par exemple, alors que très peu de femmes sans diplôme du secondaire supérieur (4%) travaillent à temps plein, plus d'un quart des hommes avec ce diplôme (28%) occupent un emploi salarié à temps plein – et l'effet est encore plus visible si l'on ne prend pas en compte les retraités. L'effet direct du diplôme est aussi important (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2017 : 36-37) , car des diplômes élevés permettent d'accéder à des emplois mieux rémunérés et de meilleure qualité. Mais comme son analyse nécessite l'utilisation d'autres données, plus

centrées sur les salariés, nous nous limitons à le mentionner.

Selon le type de ménage : la différence fondamentale entre individu et ménage

La dernière comparaison entre catégories de population que nous allons aborder concerne le type de ménage. Elle est centrale dans l'analyse pour deux raisons. D'une part, selon l'approche classique, le type de ménage influence largement le risque de pauvreté (IWEPS, Chiffres-clés, 2019). D'autre part, comme nous l'avons vu, le ménage est central dans la définition même de l'approche classique. Il nous a donc semblé nécessaire d'approfondir la question de la comparaison entre revenu personnel et revenu équivalent à travers une ventilation selon le type de ménage. Rappelons que le taux de dépendance financière et le revenu personnel n'intègrent pas les charges de famille (cout financier des enfants) auxquelles les personnes sont confrontées. Ce point est particulièrement

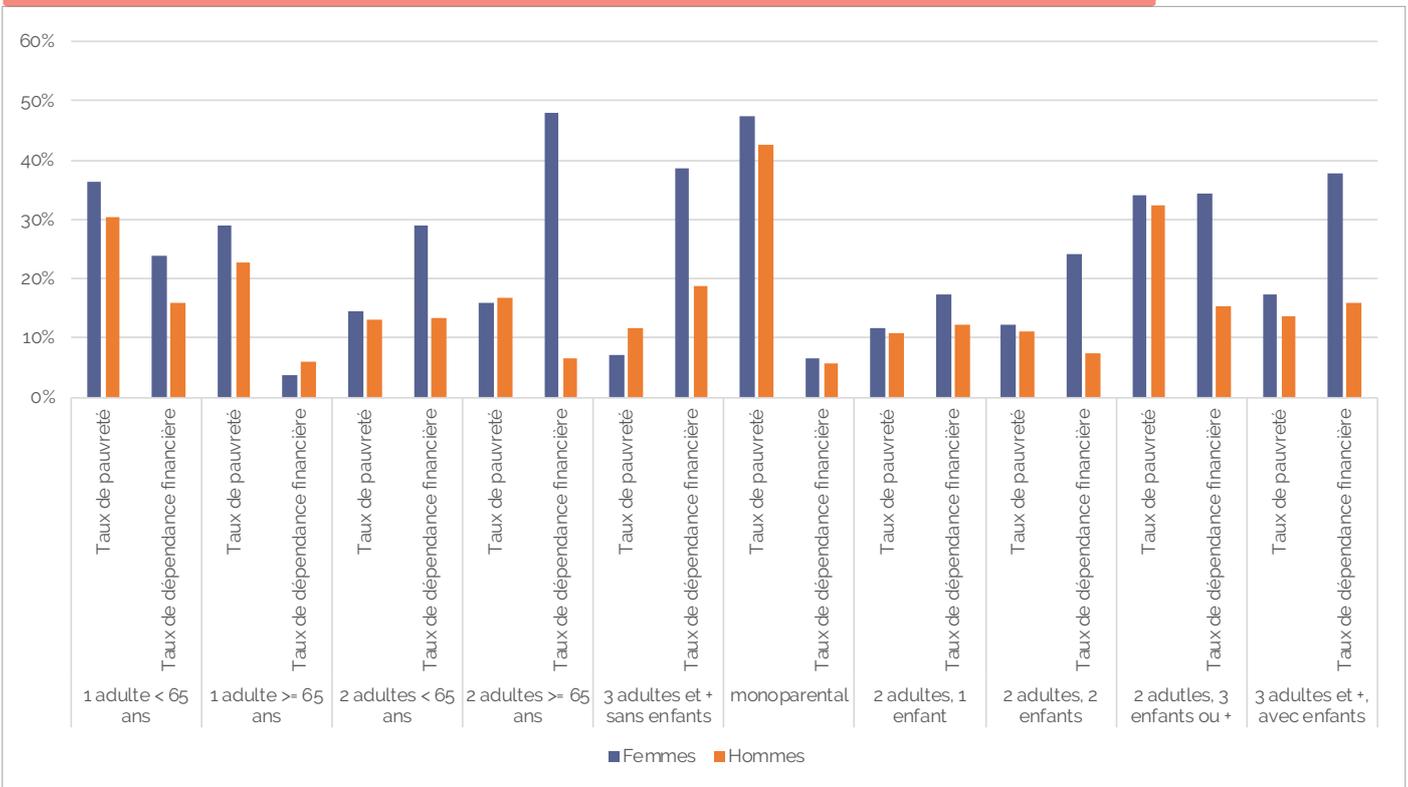
important dans l'analyse ventilée par type de ménage, nous y reviendrons.

Pour ce faire, nous nous sommes basés sur une typologie des ménages propre à l'enquête SILC. Cette typologie est construite sur base du nombre d'adultes et d'enfants dépendants appartenant au ménage. Les personnes de moins de 18 ans sont considérées comme enfants. Celles d'au moins 25 ans sont considérées comme adultes. Celles entre 18 et 24 ans sont classées comme adultes si elles ne font pas partie du même ménage que leurs parents ou qu'elles sont considérées comme « actives sur le marché du travail » selon une convention propre à l'enquête. Pour les ménages composés uniquement d'un ou deux adultes, on distingue les 65 ans et plus des autres, sur base de l'âge de la personne la plus âgée. Nous obtenons ainsi 10 types de ménage : un adulte de moins de 65 ans ; un adulte de 65 ans et plus ; deux adultes de moins de 65 ans ; deux adultes de 65 ans et plus ; au moins trois adultes sans enfants ; monoparental (un adulte avec enfant(s)) ; deux adultes et un enfant ; deux adultes et deux enfants ; deux adultes et au moins trois enfants ; au moins trois adultes avec enfant(s). Précisons cependant que les enfants dont la garde

est partagée sont considérés comme faisant partie du ménage s'ils y étaient présents la nuit précédant l'interview. Ainsi, les catégories de personnes seules ou de deux adultes peuvent comprendre des familles monoparentales ou recomposées dont les enfants résident en partie chez l'ex-conjoint. Aussi, au vu de sa petite taille dans l'échantillon (une trentaine de répondants), la catégorie des hommes monoparentaux ne permet pas de dire grand-chose. En outre, le profil de ces hommes monoparentaux diffère souvent de celui des femmes monoparentales : les premiers sont souvent dans une situation de garde partagée, alors que les secondes sont plus souvent des femmes seules (Wagener, 2013 : 449).

Le graphique ci-dessous compare pour chaque type de ménage et selon le sexe les taux de risque de pauvreté et de dépendance financière. Pour presque tous les types de ménage, les taux de dépendance financière des femmes sont supérieurs à ceux des hommes, les personnes seules de 65 ans et plus y sont la seule exception avec des taux très faibles tant pour les hommes que pour les femmes, nous tenterons de l'expliquer plus loin.

Graphique 18. Taux de pauvreté et de dépendance financière selon le sexe et le type de ménage



Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

Pour les femmes ayant des enfants, le taux de dépendance financière est plus élevé pour celles qui vivent en couple, et il augmente sensiblement avec le nombre d'enfants. Ainsi, le taux de dépendance est de 7% pour les femmes monoparentales, 17% pour les mères d'un enfant qui vivent en couple, 24% pour les mères de deux enfants qui vivent en couple, et 34% pour les mères de famille nombreuse vivant en couple. On observe aussi des taux élevés dans les ménages avec trois adultes, qui sont souvent des ménages comprenant un couple et au moins un enfant adulte. Cela renvoie au fait que, dans les familles nombreuses, les femmes sont contraintes de limiter, d'interrompre ou de renoncer à leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants (Cardelli et O'Dorchai, 2017).

Quand on regarde les chiffres, il peut paraître contre-intuitif que les femmes en couple de moins de 65 ans sans enfants aient un taux de dépendance financière plus élevé (29%) que celui des femmes en couple avec un ou deux enfants. Cela s'explique peut-être par un effet d'âge ou de génération. En effet, les femmes en couple sans enfants sont en moyenne plus âgées que celles avec un ou deux enfants. Cette catégorie comprend donc plus des couples qui n'ont plus d'enfants à la maison que ceux qui n'en ont pas encore. Le mode de fonctionnement sexué antérieur pouvant perdurer après que les enfants aient quitté le foyer parental, cela peut expliquer le constat peu évident.

La vulnérabilité toute particulière des femmes dans les couples âgés est à

noter : une sur deux est en situation de dépendance financière. Ce dernier constat soulève la question d'un effet d'âge ou de génération. Vu la diminution des écarts de dépendance financière dans l'ensemble de la population, on peut supposer qu'il s'agisse plutôt d'un effet de génération, même si un effet (partiel) d'âge n'est pas à exclure – si le revenu du travail des femmes est suffisant pour leur éviter la dépendance financière, mais insuffisant pour leur permettre de prétendre à une pension supérieure au seuil de dépendance financière. On rappellera que si le montant de la Grapa au taux isolé est supérieur au seuil de dépendance financière, son montant au taux cohabitant y est inférieur. Cela explique probablement pourquoi le taux de dépendance financière des femmes âgées en couple est très élevé alors que celui des personnes seules âgées (les femmes, mais aussi les hommes) est très faible.

De manière générale, on observe que l'écart des taux de dépendance financière selon le sexe est bien plus important pour les personnes en couple que pour les personnes vivant seules (éventuellement avec des enfants). Cela s'explique par le fait que la division sexuelle du travail ne peut se réaliser qu'au sein du couple.

On observe une différence importante entre les personnes seules de moins de 65 ans (femmes et hommes), pour lesquelles le taux de dépendance financière est important, et les personnes seules de plus de 65 ans, pour lesquelles le taux est très faible. Une explication peut résider dans le montant des allocations. En effet, alors que le montant isolé de la Grapa est supérieur au seuil de dépendance financière, les montants (isolé sans charge de famille) des allocations d'insertion et du RIS sont légèrement en dessous du seuil de dépendance financière⁵. En outre, l'accès à

la Grapa est plus aisé et plus durable que l'accès au chômage ou au RIS : une certaine automatisation du droit a été mise en place et il n'y a pas de critère de recherche active d'emploi.

Pour les hommes, les taux sont inférieurs et varient sensiblement moins en fonction du type de ménage. Ainsi la situation du ménage influence moins les déterminants des revenus (carrière, salaire, etc.) pour les hommes que pour les femmes. Le taux le plus élevé des hommes est de 19%, dans des ménages à trois adultes sans enfants. Le niveau élevé des taux de dépendance financière pour les hommes (mais aussi pour les femmes) dans les ménages comprenant trois adultes ou plus s'explique probablement parce qu'il s'agit souvent de ménages comprenant (au moins) un enfant adulte dont les revenus personnels sont limités, voire nuls.

L'élément le plus marquant concerne les familles monoparentales – surtout les femmes, le nombre d'hommes à la tête de familles monoparentales n'étant pas assez important dans l'échantillon pour être statistiquement significatif. Dans ce type de ménage, le taux de pauvreté est très élevé, mais le taux de dépendance financière est assez faible. L'explication logique est la suivante. Au vu de leur charge de famille, les mères seules avec enfants ont besoin d'un revenu suffisant pour vivre. Elles sont donc contraintes de trouver un travail suffisamment rémunéré ou elles bénéficient d'allocations majorées en tant que cheffe de ménage qui sont supérieures au seuil de dépendance financière. En effet, les allocations de chômage (montants forfaitaires après dégressivité), les allocations d'insertion et le RIS au taux chef de ménage sont supérieurs au seuil de dépendance financière, alors qu'au taux cohabitant, ils sont inférieurs à ce

⁵ Le montant isolé sans charge de famille après dégressivité (forfait) de l'allocation de chômage y est légèrement supérieur. Mais comme il s'agit d'un montant brut et qu'il peut ne pas y avoir de perception tous les mois (sanctions...), certains chômeurs de longue durée isolés peuvent se situer sous le seuil de dépendance financière.

seuil. Comme le calcul de la dépendance financière et du revenu personnel ne prend pas en compte les personnes financièrement à charge, la présence d'enfant n'a pas d'impact sur celles-ci. On pourrait l'envisager, mais comme nous l'avons vu, cela pose des questions complexes (cout d'un enfant, situation spécifique des enfants de parents séparés, etc.).

Cet exemple permet de mettre en exergue l'importance des mots choisis et ainsi de comprendre la différence fondamentale entre pauvreté et dépendance financière. Les mères seules sont généralement pauvres, car leur revenu est faible comparé aux dépenses nécessaires pour faire vivre dignement une famille avec enfants. Ce constat s'observe à travers les taux de pauvreté, mais aussi les divers indicateurs de conditions de vie, notamment ceux de privation matérielle (IWEPS, Chiffres-clés, 2019). Si elles sont pauvres, ces femmes ne sont par contre pas dépendantes financièrement. Elles sont indépendantes financièrement, au sens où elles ne doivent pas demander de l'argent à un conjoint (ou à un parent) pour vivre. C'est d'ailleurs ce que montrent les études traitant de la monoparentalité. Si la séparation (qui mène à la monoparentalité) conduit souvent à une baisse du niveau de vie (mesuré entre autres par le revenu du ménage), elle conduit aussi à une augmentation des revenus propres de la femme (Smock, 1994). Cela se traduit par une certaine émancipation. De nombreuses mères monoparentales refusent d'ailleurs de retourner dans une relation de couple «classique» dans l'objectif explicite de conserver leur liberté (Wagener, 2013).

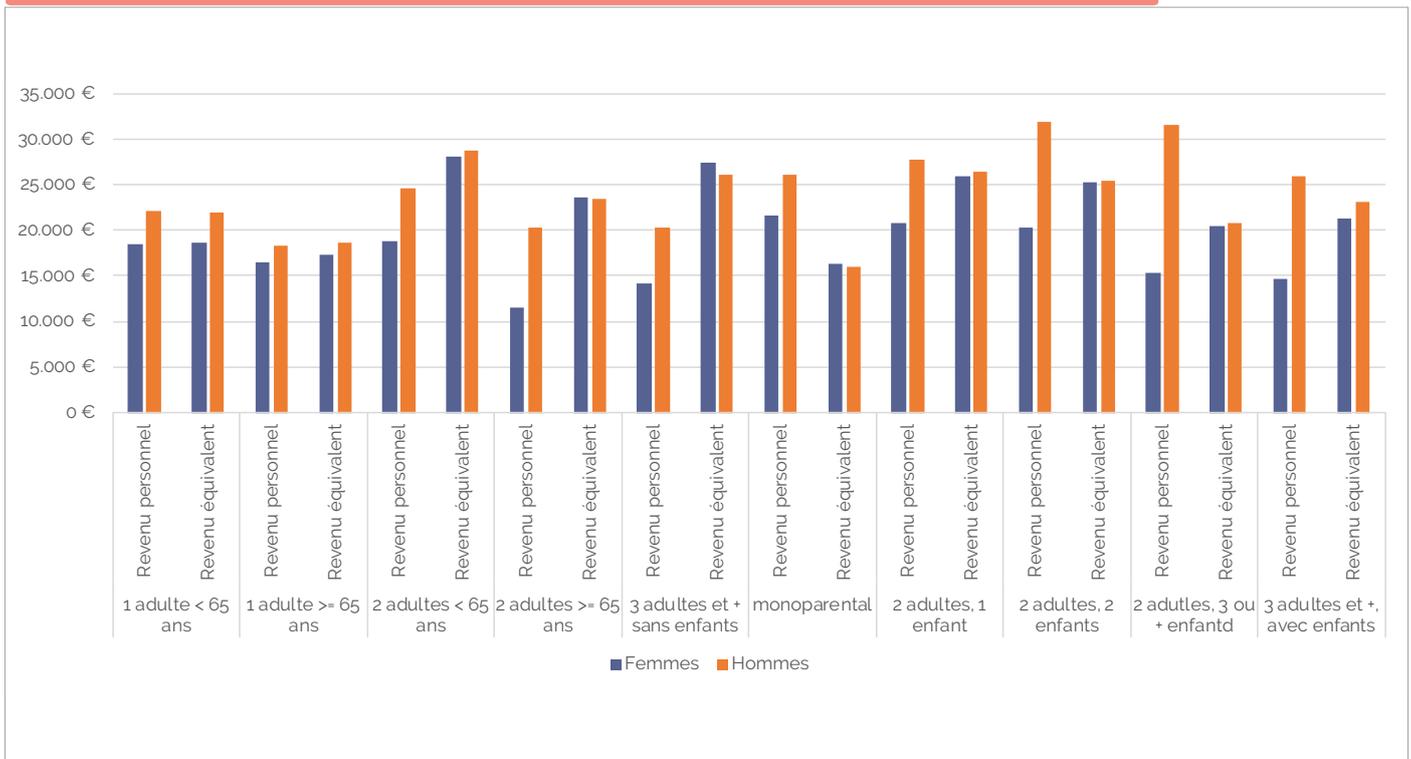
Pour compléter ce constat sur la différence entre pauvreté et dépendance financière, remarquons que les hommes et les femmes en situation de dépendance financière et de risque de pauvreté ne sont pas nécessairement les mêmes. Ainsi, chez

les hommes d'au moins 25 ans, ils sont 8% à cumuler les deux situations, 4% à n'être que dépendant financièrement et 10% à n'être qu'en risque de pauvreté. Chez les femmes, la situation est un peu différente, et même plus éclatée, car elles sont 11% à cumuler les deux situations, 16% à n'être qu'en dépendance financière et 10% à n'être que pauvres. Ainsi, il y a deux fois plus de femmes qui sont dans une des deux situations que de femmes qui cumulent ces deux difficultés.

Pour terminer, nous présentons ci-dessous le graphique qui ventile les revenus moyens, personnels et équivalents, par type de ménage. On y observe que les différences de revenus personnels sont, pour toutes les catégories⁶, en défaveur des femmes. Cette défaveur est largement supérieure aux écarts de revenus équivalents. On constate de nombreuses similarités avec le graphique précédent : les femmes monoparentales sont celles dont le revenu équivalent est le plus faible, mais dont le revenu personnel est le plus élevé (sans pour autant atteindre celui de la plupart des hommes) ; les écarts de revenu personnel entre hommes et femmes sont plus importants pour les personnes en couple ; le revenu personnel moyen des femmes en couple diminue avec le nombre d'enfants, en particulier à partir du troisième enfant ; les personnes vivant dans des ménages avec au moins trois adultes ont des revenus moyens faibles (probablement tirés vers le bas par ceux des jeunes adultes)... Mais on remarque aussi une différence intéressante : les personnes de plus de 65 ans (en couple ou seules) ont des revenus moyens plus faibles que les personnes plus jeunes. Cela s'explique par le fait que si les allocations (la Grapa) sont plus accessibles et plus élevées pour les plus âgées, que celles à destination des plus jeunes, les pensions sont, en moyenne, plus faibles que les salaires.

⁶ La seule exception concerne les hommes monoparentaux, qui ont, dans notre échantillon, un revenu personnel légèrement inférieur à celui des femmes monoparentales. Mais, comme nous l'avons vu, cette sous-population est trop limitée dans notre échantillon pour pouvoir en tirer des conclusions solides.

Graphique 19. Revenus moyens personnels et équivalents selon le sexe et le type de ménage



Source : SILC 2018, Calculs IWEPS, population d'au moins 25 ans uniquement

4. CONCLUSION :

UN COMPLÉMENT INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE LE GENRE

Pour conclure, nous allons revenir sur les principaux résultats identifiés, en termes de gestion du revenu, d'abord, et d'inégalités de revenus, ensuite.

Du point de vue de la gestion des revenus, il faut reconnaître que la mise en commun des revenus par les différents membres du ménage reste la situation la plus fréquente, puisqu'elle concerne environ deux personnes sur trois qui vivent en couple. Cependant, ce constat ne doit pas conduire nécessairement à valider les hypothèses classiques de situation égale pour tous les membres d'un même ménage. Trois éléments apportent des nuances nécessaires à ce constat.

Premièrement, une gestion collective, telle qu'identifiée ici, n'est pas un gage d'égalité. Rien ne dit que l'accès aux ressources déclarées communes est effectivement équivalent pour les femmes et les hommes. En outre, rien ne garantit un partage équitable, et stable dans le temps, en cas de rupture du couple.

Deuxièmement, si deux tiers des personnes en couple gèrent collectivement leur budget, il y en a quand même une sur trois qui ne correspond pas (totalement) à l'hypothèse classique d'unité du ménage. Un tiers, cela nous semble suffisant pour remettre en cause et questionner une hypothèse si forte.

Troisièmement, les modes de gestion totalement collectifs des revenus du ménage semblent diminuer au cours du temps. En effet, ce mode de fonctionnement est bien moins présent dans les jeunes générations que chez les plus âgées. Cette évolution renvoie à des transformations globales de la société : plus d'indépendance au sein du couple, décompositions et recompositions des ménages plus fréquentes... Cette évolution témoigne d'émergences de nouvelles normes sociales qui valorisent des rôles moins sexués pour les conjoints et une autonomie financière de chacun des partenaires.

Du point de vue des résultats eux-mêmes, on ne peut que constater que les écarts de revenus entre hommes et femmes sont très importants. Ainsi, en 2017, les revenus moyens des femmes ne s'élevaient qu'à 70% de ceux des hommes. Les différences sont encore plus importantes en ce qui concerne les bas revenus, puisque, en 2017, les femmes étaient 2,2 fois plus à risque de dépendance financière que les hommes.

Au vu de ces constats et par rapport aux résultats obtenus à partir du revenu équivalent et du seuil de pauvreté, il est évident que l'utilisation des revenus des ménages conduit à sous-estimer très largement les inégalités de genre. Cela n'est pas vraiment une surprise, car recourir à l'échelle du ménage ne permet que

d'entrevoir les inégalités de genre entre célibataires (y compris les parents seuls) et aucunement les inégalités à l'intérieur des ménages. Or, c'est là que se situe l'essentiel de la question du genre.

Il est vrai que les chiffres que nous avons produits montrent que les inégalités reculent. En un peu plus de 10 ans, les femmes sont passées d'être quatre fois plus dépendantes financièrement que les hommes à un peu plus de deux fois ; leurs revenus moyens ont aussi augmenté relativement à ceux des hommes de 59% à 68%. Cependant, les inégalités restent dans l'absolu très criantes. Il est symptomatique que les écarts de revenus soient supérieurs aux écarts de salaires. Des facteurs hors de l'emploi jouent certainement un rôle très important. On pense notamment à la plus faible participation au marché du travail des femmes et au fonctionnement de la sécurité sociale dont plusieurs aspects sont défavorables aux femmes : le statut de cohabitant limite souvent leurs allocations (par exemple le chômage) et l'accès et le montant de nombreuses prestations dépendent de leur participation antérieure au marché de l'emploi.

Notons aussi que les inégalités de genre semblent diminuer plus fortement pour les bas revenus (dépendance financière) que pour l'ensemble de la distribution (moyenne et médiane). Cela témoigne peut-être d'un certain déclin de la figure de la femme qui se consacre totalement au foyer, mais sans pour autant basculer dans des pratiques totalement égalitaires : la femme a un revenu, mais n'est pas encore l'égale de l'homme, elle doit combiner travail (à temps partiel) et gestion du ménage.

En combinant les principaux résultats, on peut se demander si l'on n'a pas affaire à un paradoxe. Alors que les normes sociales ayant trait au ménage et au couple

progressent vers plus d'autonomie, des rôles (un peu) moins sexués et une place plus grande à l'individu, les pratiques (appréhendées ici par les revenus) n'évoluent pas – ou du moins pas assez vite. Il en résulte que si les femmes ont des revenus personnels un peu plus élevés qu'avant, elles peuvent moins souvent compter sur les revenus de leur conjoint. Ce paradoxe peut être appelé celui de l'égalitarisme inégalitaire, car si les normes sont de plus en plus égalitaires – on tend de plus en plus à considérer les conjoints comme égaux –, dans les faits la situation et les revenus des femmes et des hommes ne le sont pas.

Ce paradoxe amène à pointer deux pistes divergentes pour réduire les inégalités de genre. Ces pistes sont divergentes, car elles s'inspirent de philosophies différentes, mais elles ne sont pas nécessairement contradictoires, car les mesures qu'elles amènent ne sont pas toujours incompatibles.

D'une part, on peut essayer de résoudre les inégalités de revenus entre hommes et femmes. Pour cela, on peut lutter contre les discriminations directes et les discriminations indirectes. De cette manière, on privilégie une insertion équivalente des hommes et des femmes sur le marché du travail et dans des emplois aussi bien rémunérés. Dans cette philosophie, les trois principaux leviers sont : premièrement, la lutte contre les discriminations ; deuxièmement, de nombreux changements politiques en faveur des carrières des femmes (offrir un accueil pré- et extrascolaire de qualité et financièrement accessible pour chaque enfant, garantir une utilisation équivalente des congés parentaux pour les deux parents...) ; troisièmement, s'opposer aux modèles patriarcaux et normes sexistes (lutter contre les stéréotypes cataloguant certaines études et certains métiers comme

féminins ou masculins, déconstruire l'idée que la tenue du ménage et l'éducation des enfants relèvent de la responsabilité de la mère...).

D'autre part, on peut prendre acte d'une inégalité de salaire et d'emploi entre femmes et hommes, mais essayer d'en limiter les effets. Pour cela, les actions pourraient toucher deux domaines principaux : la sécurité sociale et les séparations.

Le système de sécurité sociale belge est actuellement doublement sexiste. D'une part, certaines allocations sont réduites pour les cohabitants. D'autre part, l'accès et le montant de certaines prestations dépendent de la carrière antérieure, ce qui conduit à exclure les femmes ou à leur accorder des prestations de plus faible montant. Supprimer le statut de cohabitant permettrait d'augmenter les revenus de remplacement de certaines femmes. Ne plus (ou moins) conditionner l'accès à certaines allocations, notamment de chômage, à une forte insertion sur le marché du travail donnerait accès à de nombreuses femmes à ces allocations. On peut aussi imaginer d'assouplir ou de supprimer l'effet de la durée de la carrière et de la rémunération sur le montant des pensions, de manière à ce que les femmes n'ayant pas une carrière complète à temps plein ne soient pas pénalisées. Pour ce faire, on pourrait proposer une pension de type allocation universelle ou imaginer que le montant de la pension dépende tant des cotisations du travailleur que de celles de son conjoint. Ainsi, chaque travailleur cotiserait à la fois pour sa propre pension et pour celle de son conjoint. En cas de séparation, une femme ayant sacrifié sa carrière pour sa famille n'en serait pas pénalisée.

Au niveau des ruptures de couples, on pourrait imaginer des mesures permettant aux femmes dont le revenu propre est

inférieur au revenu de leur conjoint de conserver une partie de celui-ci. L'idée d'une contribution à la pension sur base des revenus du ménage est une piste déjà évoquée. On peut aussi assouplir les conditions d'obtention d'une pension alimentaire pour l'ex-conjoint, notamment en supprimant les conditions d'état de besoin dans le chef du demandeur, en l'ouvrant aux couples non mariés (cohabitations légales, voire unions libres)... L'accès effectif aux pensions alimentaires pourrait aussi être renforcé par diverses mesures : aide juridique renforcée, missions du SECAL étendues...

Si elles ne sont pas nécessairement contradictoires avec les mesures promouvant plus d'égalité de revenu, les mesures visant à protéger les femmes de la situation défavorable dans laquelle elles se trouvent peuvent diverger du point de vue philosophique de celles-ci. En effet, en prenant acte du cadre inégalitaire dans lequel les hommes et les femmes évoluent, on ne s'oppose pas frontalement à celui-ci, ce qui pourrait éventuellement nuire à la lutte contre des modèles sexistes et patriarcaux. Au pire, on pourrait imaginer que ces mesures constituent des pièges à l'emploi qui enfermeraient les femmes dans des rôles féminins : certaines femmes pourraient – sachant qu'elles sont mieux protégées en cas de séparation et que leur conjoint cotiserait pour leur pension – « choisir » de se consacrer aux tâches domestiques. À l'opposé, on peut concevoir ces deux types de mesures comme complémentaires : les premières ayant un effet à plus long terme et plus profond alors que les secondes peuvent avoir un effet plus immédiat. Selon ce point de vue, s'opposer aux modèles patriarcaux et lutter contre les discriminations n'aideraient pas beaucoup les femmes qui ont déjà renoncé à (une partie de) leur carrière.

De l'ensemble de cette analyse, il ressort clairement l'importance de calculer des indicateurs individuels pour mieux suivre l'évolution de la pauvreté en Europe et surtout pour mieux prendre en compte les spécificités de la situation de revenu et de pauvreté des femmes et des hommes.

Afin de calculer de tels indicateurs, des données sensibles au genre sont nécessaires. En l'absence de statistiques différenciées par sexe permettant de mesurer la situation des femmes et des hommes et leurs rôles dans la vie sociale, économique et politique, nous avons une capacité à tout le moins limitée d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'égalité des sexes et de hiérarchiser les actions visant à résoudre les questions d'inégalités entre les sexes. En raison de son importance pour faire progresser le statut des femmes, l'élaboration de statistiques différenciées par sexe a d'ailleurs été identifiée comme une priorité dans la Plateforme d'action de Pékin de 1995.

En étudiant la littérature existante, on s'est rendu compte que peu d'études s'intéressent aux écarts entre les revenus individuels totaux (bruts ou nets) des femmes et des hommes, à l'exception des écarts de salaires. Ceci est en partie dû à l'absence de données statistiques sur plusieurs composantes des revenus individuels : beaucoup de bases de données sont encore construites au départ des ménages pour lesquels des données agrégées sont collectées (par exemple, les informations sur le patrimoine dans SILC).

Il est pourtant indispensable de travailler avec deux niveaux de mesure, en complétant les données recueillies au niveau des ménages avec des données individuelles.

Nos analyses de la pauvreté et de la dépendance financière des Wallons et

Wallonnes montrent que dans la mesure où les revenus dont disposent les femmes et les hommes à titre individuel diffèrent énormément, leur vulnérabilité par rapport à la dépendance financière est également fort différente, même s'ils sont dans le même ménage. Ceci ressort clairement quand l'hypothèse de partage est rejetée et remplacée par une hypothèse d'absence de toute mise en commun des ressources au sein des ménages. L'approche individuelle démontre donc de manière flagrante que la vue patriarcale du ménage masque la précarité et la dépendance dans laquelle vivent les femmes.

Il s'en suit qu'il est primordial qu'au niveau de la conception des politiques, on prenne au sérieux la possibilité qu'au sein d'un même ménage, les différents membres n'aient pas le même niveau de vie. Il faut aussi se dégager d'une vision unitaire et harmonieuse de la famille. Le ménage peut être traversé de conflits, de rapports de pouvoir et de divergences d'intérêts. Les revenus des uns et des autres et leurs différentiels peuvent influencer ces rapports de forces, la manière dont ils sont vécus et les modes de fonctionnement qui en ressortent.

Les changements de paradigmes urgents au niveau des politiques publiques pour progresser vers une véritable égalité des femmes et des hommes sont multiples. Une stratégie possible est d'encourager les femmes à devenir plus économiquement indépendantes en augmentant leur emploi. Il ne s'agit tout de même pas seulement de créer plus d'emplois, mais de veiller à ce que les emplois accessibles aux femmes soient de qualité. Des emplois, mal rémunérés, pénibles, à temps partiel, et à horaires coupés ne seront pas vraiment bénéfiques à celles qui les occuperont. Pour lutter contre les pièges à l'emploi dans lesquels se trouvent de nombreuses femmes et pour

adresser leur précarité particulière, il est indispensable que les politiques sociales et fiscales soient entièrement individualisées : suppression de la minoration des allocations pour les cohabitants dans la sécurité sociale et du quotient conjugal dans la fiscalité. Il faut que les politiques octroient des droits et allocations sociaux individuels à tout le monde indépendamment de la composition du ménage. De nos jours, de nombreux systèmes de taxes et de transferts qui sont imprégnés de la notion traditionnelle de l'homme pourvoyeur des fonds pour son ménage restent en place en Europe. Et ces politiques ciblées sur les ménages sont inefficaces pour faire progresser le statut des femmes.

Pour lutter contre la précarité de l'emploi féminin et l'écart salarial de genre, il faut des politiques proactives, autres que celles basées sur les principes de flexisécurité qui ne font que renforcer les rôles traditionnels des hommes et des femmes et amputer les revenus de ces dernières. Il faut à tout prix développer l'offre publique de garde d'enfants accessible financièrement, en termes quantitatifs et qualitatifs, de manière à permettre aux mères de poursuivre leurs carrières. Les congés parentaux, s'ils permettent de conjuguer vie familiale et emploi, doivent être pris de manière équivalente par les deux conjoints, sans quoi ils ne font que renforcer la répartition sexiste des rôles au sein du ménage et handicapent l'évolution ultérieure de la carrière. Si nécessaire, il faut envisager des contraintes dans l'utilisation de ce genre de congé pour garantir un usage égal.

En fait, ce qui caractérise la situation actuelle, c'est qu'on est face à un égalitarisme non égalitaire. Le cadre légal garantissant l'égalité de droit des femmes et des hommes existe, mais la persistance des inégalités de sexe et des discriminations liées au genre montre que ce cadre légal

n'est qu'une condition nécessaire, jamais suffisante pour garantir l'égalité.

Encore faut-il que les pratiques suivent, que l'on arrive à combattre les représentations stéréotypées quant aux rôles des hommes et des femmes qui restent aujourd'hui largement répandues. Par exemple, l'idée de dégenrer les domaines d'activités pour sortir de la lecture naturaliste des rôles sociaux est absolument essentielle. Tant que nous continuons à croire, dans une logique de sexisme bienveillant, de stéréotypes positifs et valorisants, que les femmes sont plus compétentes pour s'occuper de la sphère familiale, pour prendre soin des autres, etc., nous contribuons à maintenir, pire, à légitimer des situations inégalitaires sur le marché de l'emploi, dans la sphère privée... Ces croyances deviennent en effet de véritables « prophéties autoréalisatrices » puisqu'à force d'entendre tout le temps dire qu'elles seraient « naturellement » plus ou moins douées pour exercer certaines activités, les femmes elles-mêmes se ferment des portes, persuadées d'agir selon « leur nature », qui en réalité n'est rien d'autre que le produit des stéréotypes que notre société fait peser sur elles. En outre, la naturalisation des compétences soi-disant féminines contribue à les dévaloriser, monétairement parlant, sur le marché du travail. Étant naturelles et non apprises – et encore moins certifiées par un titre scolaire –, elles ne doivent pas être rémunérées en tant que telles. Cette naturalisation conduit donc à tirer vers le bas les salaires des professions « féminines » (Stroobants, 2016).

Le plus important peut-être c'est que les résultats de cette analyse suggèrent le besoin de plus de recherches dans ce domaine. Plus particulièrement, des données et méthodologies doivent être développées d'une telle façon à permettre une évaluation correcte de la règle de

partage au sein des ménages. Il convient de distinguer les deux plans de problèmes des données. D'une part, il n'y a pas d'indicateurs «officiels» qui se basent sur le revenu personnel. Par conséquent, la plupart des utilisateurs (chercheurs, politiques, administrations, citoyens...) recourent presque toujours, parfois sans trop réfléchir, aux indicateurs basés sur un revenu équivalent, ce qui conduit nécessairement à sous-estimer les inégalités de genre. D'autre part, dans les données individuelles que les chercheurs utilisent, les problèmes sont moins criants : la plupart des revenus du travail ou de la sécurité sociale sont mesurés, tant dans les enquêtes que dans

les bases de données administratives, au niveau de l'individu. Le seul réel problème concerne les revenus du patrimoine, mais les difficultés statistiques autour de ce type de revenu dépassent largement la question de la mesure individuelle : ces revenus sont assez mal connus des administrations et difficilement mesurables à l'aide d'enquêtes. Ainsi, l'hégémonie des mesures du revenu au niveau du ménage est d'autant plus étonnante qu'elle ne résulte pas de difficultés techniques ou méthodologiques, mais d'une absence (ou faiblesse) de volonté politique de sortir des modes de pensées patriarcaux.

REFERENCES

Accardo, Jérôme (2007) « Du bon usage des échelles d'équivalence. L'impact du choix de la mesure », *Informations sociales*, vol. 1, n° 137, p. 36-45.

Becker, Gary (1974) « On the Relevance of the New Economics of the Family », *American Economic Review*, Vol.64, n°2 (mai), pp.317-319.

Becker, Gary (1981) *A treatise on the family*. Cambridge, Harvard University Press.

Blackorby, Charles et David Donaldson (1993) « Adult equivalence scales and the economic implementation of interpersonal comparisons of well being », *Social Choice and Welfare*, Vol.10, n°4, pp.335-361.

Borooh, Vani et Patricia McKee (1994) « Modelling intra-household income transfers: An analytical framework with an application to the UK », in: Creedy, John (ed.) *Taxation, poverty and income distribution*. London, Edward Elgar.

Browning, Martin, François Bourguignon, Pierre-André Chiappori et Valérie Lechene (1994) « Income and outcomes: A structural model of intrahousehold allocations », *Journal of Political Economy*, n°102, pp.1067-1096.

Browning, Martin, Pierre-André Chiappori et Arthur Lewbel (2013) « Estimating consumption economies of scale, adult equivalence scales, and household bargaining power », *Review of Economic Studies*, Vol.80, n°4, pp.1267-1303.

Brunet, Sébastien et Frédéric Vesentini (coord.) (2019) *Les chiffres-clés de la Wallonie Édition 2019*. IWEPS.

Cardelli, Rébecca et Sile O'Dorchai (2017) *Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie, Photographie statistique, Cahier 1 : Insertion des femmes et des hommes sur le marché du travail*, IWEPS .

Chiappori, Pierre-André (1988) « Rational household labor supply », *Econometrica*, n°56, pp.63-89.

Chiappori, Pierre-André (1992) « Collective labor supply and welfare », *Journal of Political Economy*, n°100, pp.437-467.

Chiappori, Pierre-André (2016) « Equivalence versus indifference scales », *The Economic Journal*, Vol.126, n°592, pp.523-545.

Daly, Mary (1992) « Europe's poor women? Gender in research on poverty », *European Sociological Review*, Vol.8, n°1, pp.1-12.

de Crayencour Gaëtane et Emma Delwiche (2019) « L'effet de la réforme en matière de divorce sur la vie (ou du moins les droits) des femmes », communication à la journée d'étude *Une chambre et de l'argent à soi*, Université des femmes.

de Singly, François (2017) *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris, Armand Colin.

Desrosières, Alain (2008) *Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I*. Paris, Presses des mines.

Donni, Olivier et Sophie Ponthieux (2011) « Approches économiques du ménage. Du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail, genre et société*, n°26, pp.67-83.

Findlay, Jeanette et Robert Wright (1996) « Gender, poverty and the intrahousehold allocation of resources », *Review of Income and Wealth*, Vol.42, n°3 (septembre), pp.335-351.

Folbre, Nancy (1986) « Hearts and spades: paradigms of household economics », *World Development*, Vol.14, n°2, pp.245-255.

Ghesquière, François, et Sile O'Dorchai (2016) « Travail indépendant et inégalités de genre en Belgique », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 4, pp. 23-40

Haddad, Lawrence et Ravi Kanbur (1990) « Are better off households more unequal or less unequal ? », The World Bank, *Policy Research Working Paper Series*, n°373.

Henchoz, Caroline (2014) « Indépendance financière, égalité et autonomie des femmes : une fausse promesse ? », *Pensée plurielle*, Vol.3, n°37, pp.87-94.

Hourriez Jean-Michel et Olier Lucile (1998) « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence » *Économie et statistique*, n°308-310, pp. 65-94.

Kabeer, Naila (1994) *Reversed realities: gender hierarchies in development thought*. London, Verso.

Koulovatianos, Christos, Carsten Schroder et Ulrich Schmidt (2004) « On the Income Dependence of Equivalence Scales », *Journal of Public Economics*, Vol.89, n°5 6, pp.967–996.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2017) *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique Rapport 2017*.

Lazear, Edward et Robert Michael (1986) « Estimating the Personal Distribution of Income with Adjustment for Within-Family Variation », *Journal of Labor Economics*, Vol.4, n°3 (juillet), pp.S216-S239.

Lechene, Valérie (1993) « Une revue de la littérature sur les échelles d'équivalence », *Économie et prévision*, n°110 111, pp.169–182.

Lundberg, Shelly, Robert Pollak et Terence Wales (1997) « Do Husbands and Wives Pool their resources? Evidence from the U.K. Child Benefit », *Journal of Human Resources*, n°22, pp.463-80.

Martin, Henri (2017) « Calculer le niveau de vie d'un ménage : une ou plusieurs échelles d'équivalence ? », *Economie et Statistique*, n°491-492, pp.101-117.

Martin, Henri et Hélène Périvier (2015) « Les échelles d'équivalence à l'épreuve des nouvelles configurations familiales », *Working paper OFCE*.

Merle, Pierre (2017) *La démocratisation de l'enseignement*. Paris : La Découverte

Nelson, Julie (1996) *Feminism, objectivity, and economics*. Londres, Routledge et New York.

Pahl, Jan (1980) « Patterns of money management within marriage », *Journal of Social Policy*, Vol.9, n°3, pp.313-336.

Pahl, Jan (1983) « The allocation of money and the structuring of inequality within marriage », *Sociological Review*, Vol.31, n°2, pp.235-262.

Pahl, Jan (1989) *Money and Marriage*. Macmillan, Basingstoke.

Pendakur, Krishna (2018) « Welfare analysis when people are different », *Canadian Journal of Economics / Revue Canadienne d'Économique*, Vol. 51, N° 2, mai, pp. 321-360.

Ponthieux, Sophie (2013) « Income pooling and equal sharing within the household – What can we learn from the 2010 EU SILC module », *Eurostat Methodologies and working papers series*, doi: 10.2785/21993.

Piketty, Thomas (2013) *Le capital au XXIe siècle*, Paris : Le Seuil

Sen, Amartya (1984) « Rights and Capabilities", in : Sen, Amartya (ed.) *Resources, Values and Development*. Oxford, Blackwell.

Sierminska, Eva, Markus Jantti et Tim Smeeding (2008) « The Joint Distribution of Household Income and Wealth: Evidence from the Luxembourg Wealth Study », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n°65.

Smock, Pamela (1994) « Gender and the short-run economic consequences of marital disruption » *Social Forces*, vol. 73, n°1, pp243-262.

Stroobants, Marcelle (2016) *Sociologie du travail*, Paris : Armand Collin.

Vogler, Carolyn (1989) « Labour market change and patterns of financial allocation within households », Oxford, *ESRC Social Change and Economic Life Initiative*.

Vogler, Carolyn et Jan Pahl (1993) « Social and economic change and the organisation of money in marriage », *Work, Employment and Society*, n°7, pp.71-95.

Vogler, Carolyn et Jan Pahl (1994) « Money, power and inequality within marriage », *Sociological Review*, Vol.42, n°2, pp.263-288.

Wagener, Martin (2013) *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat en sciences sociales et politiques (prom. : Francq, Bernard).

Woolley, Frances et Judith Marshall (1994) « Measuring inequality within the household », *Review of Income and Wealth*, Vol.40, n°4 (décembre), pp.415-431.



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2019